Nations Unies A/49/PV.6

Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Documents officiels

6e séance plénière
Mardi 27 septembre 1994, à 10 heures
New York

Président : M. Essy . . . . . (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Allocution de M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, Président constitutionnel de la République du Honduras

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président constitutionnel de la République du Honduras.

M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, Président constitutionnel de la République du Honduras, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République du Honduras, S. E. M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Reina Idiaquez *(interprétation de l'espagnol)* : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter personnellement de votre élection unanime aux hautes fonctions que vous occupez. Notre satisfaction est double car, d'une part, vos qualités humaines et professionnelles reconnues représentent une contribution précieuse au succès des travaux de l'Assemblée générale, et d'autre part, vous représentez la Côte d'Ivoire et le continent africain, continent frère de l'Amérique latine et dont nous partageons les espoirs et les aspirations. De même, je tiens à dire notre reconnaissance à votre éminent prédécesseur, M. Samuel Insanally, représentant du Guyana, qui a présidé avec tant d'habileté la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est au nom de 5,5 millions de Honduriens que, du haut de cette tribune de la paix mondiale où se sont succédé les représentants les plus éminents de toutes les nations, je m'adresse aux peuples du monde.

Le Honduras est issu de la puissante culture maya qui, il y a des siècles et des siècles, a inventé le zéro, développé les mathématiques, pratiqué l'architecture, prédit les éclipses et mis au point un calendrier d'une étonnante précision.

Les ruines de Copán constituent un témoignage éloquent et magnifique de la grandeur de cette civilisation qui s'est efforcée d'écrire tout ce qu'elle faisait et, à l'approche du XXIe siècle, nous parvenons encore à peine à déchiffrer la sagesse que renferment ses écrits rupestres. Je parle donc au nom d'un peuple qui prend ses racines dans les profondeurs de l'histoire et qui nous a donné, des siècles plus tard, des Centraméricains et des Panaméricains de premier plan mondial, tels que Francisco Morazán et José Cecilio del Valle.

Le peuple hondurien, de même que les Mayas, est profondément pacifiste et a développé une vocation purement démocratique. Au milieu de la guerre en Amérique centrale, il est resté en paix mais n'a pas pour autant échap-

94-86419 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

pé aux dures conséquences de la grande crise qui a secoué l'Amérique centrale ces 20 dernières années et dont nous subissons encore les séquelles.

Parallèlement aux nombreuses vertus du peuple hondurien, nous sommes affligés par des problèmes économiques, sociaux, culturels et sanitaires qui sont comme des boulets freinant le développement, entravant le plein exercice des droits de l'homme et plongeant de nombreuses familles dans la pauvreté abjecte.

Il y a aujourd'hui exactement huit mois que j'ai reçu la charge de conduire les destinées du Honduras par la volonté librement exprimée du peuple. Nous préparons le pays à mener une lutte titanesque contre la corruption, une dure bataille contre la pauvreté et l'analphabétisme, ainsi qu'à stabiliser son économie et à préserver l'environnement.

La paix et le développement exigent avant tout logement, nourriture, terre et travail pour tous. Ils exigent la justice pour l'universalité, l'espérance pour tous et des horizons pour chaque femme, chaque homme, chaque enfant, garçon ou fille. Face à tous les défis du présent, nous avons décidé de mener à bien une révolution morale, permettant d'assainir l'administration de l'État et de transformer pacifiquement et démocratiquement le pays. Les principes et les valeurs qui animent cette révolution morale transcendent mon peuple et la dimension géographique du Honduras. La révolution morale que je mène avec tout mon coeur marque nos relations avec les autres États et avec la communauté juridique internationale.

Par révolution morale, j'entends un bon gouvernement; j'entends la croissance économique dans l'équité, la transparence dans l'administration de l'État, la décence dans les grandes décisions et dans le travail quotidien; j'entends la démocratie politique, l'identité nationale; j'entends des bois touffus et des enfants sains; j'entends l'économie à visage humain; j'entends la théorie et la pratique de l'intégration avec les pays frères de l'Amérique centrale; j'entends la solidarité internationale, l'appui à la solution pacifique des conflits; j'entends, en bref, un pas franc et ferme vers le prochain millénaire de l'humanité.

Au niveau mondial, nous assistons à l'enterrement de la guerre froide. Nous avons vu disparaître les dernières conséquences de la seconde guerre mondiale qui se sont fait sentir jusqu'à cette décennie. Nous assistons à la mondialisation des marchés et à la résurgence des ethnies qui clament leur identité. Nous observons que les actions unilatérales de certains États cèdent le pas aux opérations multilatérales s'inscrivant dans la législation de cette grande assemblée mondiale.

Nous voyons que le colonialisme s'est affaissé «comme un oiseau au noir plumage», selon les termes de notre hymne national, et que la coopération entre les nations libres, souveraines et indépendantes augmente chaque jour. Nous prenons part à une mutation historique de la démocratie qui, de valeur nationale, devient valeur universelle, et de pratique sporadique en certains pays devient conduite généralisée des États. Tout cela augure de l'aube d'une ère nouvelle pour l'humanité. Malgré tout, malgré nos grandioses conquêtes, cela est encore insuffisant.

Les différences entre le Nord et le Sud exigent un dialogue approfondi pour éviter un nouveau déchirement de l'humanité. La coopération internationale pour le développement pacifique doit être plus rapide, et supérieure à celle qui a été fournie en temps de guerre et de conflit.

L'Amérique centrale, encore endolorie, est en train de se remettre des coups durs de deux décennies de crise profonde et d'effusions de sang. Un quart de million de morts est un prix gigantesque et dramatique que les Centraméricains ont payé pour la guerre froide. Des milliards de dollars ont été employés à la destruction et à l'affrontement militaire fratricide. Et aujourd'hui, malheureusement, les ressources investies dans la construction de nouvelles démocraties et de nouvelles économies sont rares.

Tel est le défi que doivent relever l'Amérique centrale et la communauté internationale. Notre région est en train de remplacer l'agenda pour la guerre par l'agenda pour la paix et pour le développement durable. Notre région — et dans cette région mon pays joue un rôle de pionnier — est en train d'achever une époque d'affrontement et d'ouvrir une ère de convergence et de solidarité. Si pendant l'époque qui se termine, nous avons obtenu beaucoup d'aide, l'époque qui commence ne nous en promet guère.

Même si notre propre effort doit être le principal moteur de notre développement, la collaboration internationale peut dynamiser nos énergies et accélérer nos progrès. C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale, car tous ceux qui ont contribué à notre destruction ont l'obligation morale de collaborer à notre reconstruction et à nous aider à rattraper le retard que la région subit du fait de ces 20 années de crise.

C'est avec beaucoup d'optimisme que le gouvernement et le peuple de mon pays observent la tournure positive qu'inspire, toujours plus clairement, la raison dans la con-

duite des gouvernements. Louis XIV disait : «L'État, c'est moi.» Hegel a affirmé que «l'État est la voie qu'emprunte Dieu sur la Terre, raison parfaite qui n'erre jamais». De là est née la thèse selon laquelle la raison d'État était la principale force régissant le comportement des gouvernements. Aujourd'hui, en cette période d'après-guerre froide, émerge une nouvelle raison : la raison humanitaire. Un tel changement symbolise non seulement le passage d'un siècle à un autre, mais aussi celui d'un millénaire à un autre. Il y a donc un saut de mille ans entre l'inspiration étatique de la conduite des gouvernements et la raison humaine du comportement des États.

En cette époque de transition intégrale pour l'humanité, des lueurs d'espoir apparaissent au bout du tunnel : la chute de divers murs, l'affaiblissement positif de la discrimination raciale, la rupture des chaînes qui maintenaient artificiellement unies différentes nationalités, la généralisation de la démocratie comme système de vie dans le monde entier et la détente comme point de convergence dans les relations entre États sont autant de phénomènes qui permettent d'entrevoir l'espace propre à l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, le soutien mutuel et la tolérance la plus large. La nouvelle dynamique mondiale signifie que la raison doit prévaloir sur la force. Un tel effort doit amener les dirigeants des pays à transformer ces petites lueurs en flambeaux pour la paix, la sécurité, la démocratie et, par conséquent, le développement durable.

Avec un véritable stoïcisme, mon pays et le peuple de mon pays observent la mise en place du nouvel ordre économique international. Le monde s'organise en blocs intégrés pour des raisons économiques et stratégiques. L'État-nation est victime de crises d'identité et est ébranlé dans sa gestion de la souveraineté. Nous assistons à la formation de nouvelles entités géopolitiques dans lesquelles le pouvoir devient transnational et la lutte pour l'hégémonie est passée à un autre niveau. La nouvelle structuration économique mondiale est marquée par la supranationalité des décisions prises dans le domaine financier et dans celui du commerce international.

Si le nouvel ordre économique international qui se fait jour n'est pas mis en oeuvre avec la prudence appropriée, s'il ne s'accompagne pas d'un humanisme et d'une moralité nécessaires, nous courons le risque de voir s'amplifier à court terme la division actuelle du monde entre pays riches et pays pauvres, ou, comme nous le disions auparavant, entre le Nord et le Sud. À ce sujet, un poète de mon pays a fait l'affirmation suivante, que nous estimons lapidaire :

> «Les pauvres sont si nombreux qu'il est difficile de les oublier. Ils sont si nombreux qu'ils pourraient porter le cercueil d'une étoile.»

Il est impératif que se mette en place un nouvel ordre international caractérisé par des changements plus justes et plus équitables. La justice dans le Sud est, aujourd'hui plus que jamais, une condition nécessaire à la paix dans le Nord. Les États industrialisés doivent démontrer leur disposition à prêter attention aux propositions économiques des pays en développement, qui représentent les deux tiers de l'humanité.

Les réflexions précédentes ne font rien d'autre que stimuler notre imagination à la recherche de solutions qui évitent la détérioration de notre système politique, économique et social. C'est dans ce processus de mondialisation que, sur tous les plans, sous la bannière de la démocratie en matière politique et de l'économie de marché en matière économique, nous réalisons des efforts urgents aux niveaux sous-régional et régional dans un but d'homogénéisation politique et économique qui vise à réduire les différences actuelles entre les différents pays et régions au sujet des normes et des institutions devant régir notre vie collective selon un modèle de base défini à partir des principes qui inspirent notre organisation mondiale.

Il en découle la nécessité de poursuivre, au sein de notre organisation, l'analyse et la discussion des grandes questions qui suscitent une profonde réflexion dans le processus actuel de mondialisation politique, économique et sociale. En témoigne l'utilisation clairement accrue de l'ONU en tant qu'instrument servant à prévenir, éviter ou faire cesser les conflits internationaux et à légitimer le droit d'ingérence dans le cas de conflits entre un État et sa population ou entre un État et la communauté internationale, toujours à la recherche de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Le désir manifeste des États Membres de travailler de concert à cette fin était visible et soutenu, mais il ne faut pas oublier que ce désir serait vain si ne s'exprimait pas la volonté politique de prendre les décisions difficiles qu'exigent des situations comme celle qui prévaut actuellement. Il est impératif, en ce qui concerne les conflits régionaux, que les apologistes de la violence et les nostalgiques du pouvoir sachent que notre action politique est inébranlable et vise à favoriser la stabilité, la légitimité et le développement de démocraties efficaces.

Nous partageons l'inquiétude et la douleur que suscite la situation actuelle du peuple haïtien frère. Il s'avère

nécessaire, plus que jamais, de mettre fin à cette grave situation, qui attente à la dignité humaine et est contraire à l'autodétermination des peuples. Le gouvernement de mon pays est favorable à une solution pacifique du problème, et il est disposé, à l'intérieur du cadre convenu, à participer à la formation d'une commission de l'ONU pour le maintien de la paix après le retour de la démocratie dans ce pays frère.

L'an dernier, nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la signature historique de l'accord de reconnaissance mutuelle entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). C'est avec une émotion tout aussi vive que nous avons pris note de la décision d'Israël et du Royaume de Jordanie de signer la Déclaration de Washington, le 25 juillet dernier, qui reflète les aspirations des deux peuples et des deux gouvernements à trouver des formules d'accord mutuel qui mettraient fin à leurs divergences de fond.

Mon gouvernement est très heureux d'être témoin de la fin d'un sombre chapitre de l'histoire de l'humanité en Afrique du Sud avec l'avènement d'un nouveau gouvernement dirigé par le Président Nelson Mandela. Aujourd'hui, nous espérons que la liberté, la paix, la démocratie et le développement que ce grand président sud-africain souhaite pour son peuple deviennent une réalité tangible.

Par contre, et avec une tristesse que je ne saurais cacher, je dois dire que ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine et la tragédie du Rwanda sont pour nous une source de chagrin et d'angoisse. Ces luttes fratricides doivent nous pousser à agir d'urgence pour faire en sorte que l'agression armée, le génocide et la pratique du nettoyage ethnique soient totalement éliminés. Nous ne pouvons continuer à hésiter à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. S'il est vrai que jamais cette organisation n'a joué un rôle comparable à celui qu'elle joue actuellement, il est également vrai que le respect de ses résolutions dans le cadre des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu précaire.

Par conséquent, mon gouvernement déplore profondément ces événements tragiques qui ont entraîné des centaines de milliers de pertes en vies humaines et l'exode massif de réfugiés. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties au conflit d'agir dans un esprit de réconciliation, avec l'assurance que la communauté internationale continuera à fournir son aide humanitaire.

Dans le cas de Cuba, le Gouvernement hondurien souscrit à l'objectif général selon lequel il faut restaurer la démocratie dans ce pays dans le cadre du système interaméricain. Cependant, nous estimons que la politique menée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'est pas de nature à corriger les conditions politiques, économiques et sociales, critiques et difficiles qui prévalent dans ce pays frère, et cela étant, nous exprimons l'espoir que le dialogue entre les parties prévaudra.

Les dirigeants de nos pays de l'Amérique centrale ont continué à mener les politiques définies dans les résolutions adoptées par les sommets présidentiels, afin de créer un nouveau schéma économique, social et politique au service des Centraméricains. À cet effet a eu lieu récemment dans la République soeur du Costa Rica la quinzième réunion des Présidents centraméricains, où, en raison des circonstances nouvelles, nous avons décidé d'adopter une «stratégie intégrale de développement durable» dans la région, une stratégie nationale et régionale que nous appelons «alliance pour le développement durable». Il s'agit d'une initiative centraméricaine qui englobe les aspects politiques, moraux, économiques, sociaux et écologiques et dont l'ordre du jour sera enrichi par la convocation du Sommet écologique à Managua, au Nicaragua, les 12 et 13 octobre prochains, et de la Conférence internationale pour la paix et le développement en Amérique centrale qui soit se tenir à Tegucigalpa, au Honduras, les 24 et 25 octobre de cette année.

Ce dernier événement sera une occasion propice pour permettre à la communauté internationale, comme elle l'a fait il y a 10 ans malgré un affrontement tragique, d'exprimer aujourd'hui sa solidarité avec une région qui a transformé la guerre en réconciliation, le conflit en progrès humain, et le totalitarisme en démocratie. Il serait grave que le monde qui nous a tendu la main dans les heures difficiles ne nous aide pas maintenant à récolter les dividendes de la paix.

C'est avec le même enthousiasme et le même optimisme que nous sommes venus au quatrième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Cartagena de Indias, en République de Colombie. Comme vous le savez, les questions relatives au commerce et à l'intégration ont été largement discutées en tant qu'éléments du développement ibéro-américain. Nous avons participé à cette réunion importante avec la volonté politique de faire face aux problèmes qui accablent nos pays et qui créent des déséquilibres économiques et sociaux exigeant la recherche de réponses communes qui nous permettront de mettre en place des mécanismes pour mieux relever les défis de l'avenir.

Compte tenu de cet engagement, mon gouvernement estime que s'il est vrai que le dialogue s'est renforcé, il importe encore davantage d'encourager les politiques adoptées dans ce forum; et dans ce contexte, il réaffirme son plein appui aux initiatives communes, fondées sur les principes de la démocratie représentative, la défense et la promotion des droits de l'homme, ainsi que le respect de la souveraineté, du principe de la non-intervention, et du droit des peuples à l'autodétermination.

Dans un autre ordre d'idées, qu'il me soit permis de dire dans cette instance mondiale que la dégradation de l'environnement est un sujet de préoccupation constant. C'est pourquoi mon gouvernement a accordé la plus grande importance à la recherche d'une solution à ce problème. Des mécanismes ont été créés pour mettre en application les résolutions adoptées au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992.

Ce faisant, nous réaffirmons notre engagement à la promotion d'une approche équilibrée et intégrée d'un développement durable, comme cela est prévu dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Il importe que, à la suite de cette conférence, l'idée se propage, qu'une prise de conscience de l'unité écologique du monde apparaisse, et qu'une nouvelle relation de l'homme avec la nature émerge afin que nous puissions assurer ensemble sa conservation et sa permanence.

À l'heure actuelle, s'agissant de cette question délicate nous avons, pour joindre l'action à la parole, soumis à l'examen de notre congrès national les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques aux fins de discussion et d'approbation rapides.

Une question précise que mon gouvernement pose aujourd'hui, pleinement conscient de la responsabilité et de la gravité des effets que la crise représente pour les pays en développement et des risques que cela comporte pour la stabilité de l'économie mondiale, c'est la nécessité de reconnaître l'importance de la signature de l'Acte final des négociations de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ainsi que de l'Accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce pour le renforcement du système multilatéral de commerce. Nous sommes certains que ces instruments contribueront à consolider la libération et l'expansion du commerce au profit du groupe des États en développement.

Mais si, dans la poursuite de ces aspirations, les nations industrialisées ne tiennent pas compte des changements intervenus dans les relations économiques internationales, il faudra intensifier les efforts dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ce qui non seulement devient une option mais constitue aussi un défi fondamental au regard de notre capacité d'action dans ces négociations, capacité qui ne peut émaner que d'une coordination et d'un appui réciproque, conférant fermeté, continuité et efficacité aux actions du groupe des États en développement.

Dans le contexte de ce que représentent pour tous les Nations Unies, mon gouvernement a suivi avec le plus grand intérêt le processus de réforme de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le Conseil de sécurité.

Dans la conjoncture internationale actuelle et compte tenu du rôle pertinent qui incombe au Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les réformes qu'exige sa composition, conformément aux principes et objectifs de l'Organisation doivent être examinées à fond et adoptées avec la plus grande circonspection.

Toute réforme touchant à la composition du Conseil de sécurité doit prendre en considération les critères définis dans la disposition pertinente de la Charte. Il est indispensable de respecter le principe d'une répartition géographique équitable, qui nous permette d'augmenter démocratiquement le nombre des membres permanents et non permanents et de décider de l'opportunité de créer ou non une nouvelle catégorie, celle de membre semi-permanent, comme il a été suggéré au Groupe de travail à composition non limitée chargé de la question de restructuration du Conseil de sécurité institué par le Secrétaire général.

Dans ce processus de changement, outre les principes que je viens de mentionner, nous devons considérer quels seraient les indicateurs de base qui nous permettraient de fixer le nombre de membres au niveau approprié. Il en va de même du droit de veto dont jouissent actuellement les cinq membres permanents; selon mon gouvernement, un tel droit ne devrait en aucune façon être octroyé à quelque catégorie que ce soit, qu'il s'agisse de membres permanents ou semi-permanents. Voilà pourquoi le Honduras ne s'oppose pas à la création de nouvelles catégories pour autant que l'on agisse conformément au principe de l'égalité souveraine des États et d'une répartition géographique équitable.

Croyant en Dieu, dans sa vérité et sa justice, je vais rentrer dans mon pays pour continuer à édifier la société que nous avons choisie et aider à créer le monde auquel nous aspirons. Que tout ce que nous faisons puisse contribuer au bien de l'humanité!

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de la République du Honduras pour l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Carlos Roberto Reina Idiaquez, Président constitutionnel de la République du Honduras, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Luis Alberto Lacalle, Président de la République orientale de l'Uruguay

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République orientale de l'Uruguay, S. E. M. Luis Alberto Lacalle.

M. Luis Alberto Lacalle, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République orientale de l'Uruguay, S. E. M. Luis Alberto Lacalle, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Lacalle *(interprétation de l'espagnol)* : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, grâce à votre expérience, vous mènerez à bonne fin nos délibérations au cours de la présente session.

C'est un grand honneur pour moi, en ma qualité de Président de la République orientale de l'Uruguay, élu lors d'élections libres par nos citoyens, de prendre la parole devant la présente Assemblée.

Mon pays est lié à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création même. Non seulement a-t-il entretenu des liens juridiques et officiels avec elle, mais il est aussi devenu un participant actif dans ses activités politiques et sociales.

Comme nous nous approchons du cinquantième anniversaire de la fondation des Nations Unies, l'occasion est opportune pour procéder à une analyse critique de l'Organisation elle-même et analyser la situation mondiale à la suite des événements cruciaux qui se sont produits au cours des quelques dernières années.

Les conséquences de la fin de l'ère bipolaire et de la guerre froide n'ont pas encore cessé de se répercuter sur la vie de toutes les nations. Bien que l'on ait affirmé qu'il existait à présent un ordre nouveau, une telle déclaration est démentie quotidiennement par les événements qui se produisent dans toutes les régions du monde. Si nous pouvons affirmer que l'ordre ancien a cessé d'exister, nous pouvons dire aussi que le monde est en pleine réorganisation.

Nous ne pouvons pas encore entrevoir la fin de ce processus, mais il comporte un certain nombre d'acteurs différents, d'origines diverses. Les superpuissances et les pays ne sont plus les seules influences en jeu sur la scène internationale. Aujourd'hui, nous pouvons discerner de nouveaux centres de pouvoir qui ont une influence indéniable sur la vie internationale. Je pense entre autres aux médias de masse qui uniformisent et transmettent des opinions par toute la planète, devenant ainsi un grand axe qui oriente l'opinion et le comportement et exerce une influence indéniable. De même, nous pourrions mentionner la résurgence des mouvements religieux militants qui agissent localement comme sur la scène internationale et qui font de courants philosophiques de vrais leviers politiques. Bien que les intérêts économiques aient, depuis le début de l'histoire de l'humanité, toujours été des facteurs dans l'équation du pouvoir, la régionalisation des marchés a aujourd'hui renforcé le pouvoir des éléments économiques et financiers qui, en Amérique, en Europe et en Asie, deviennent peu à peu les principaux protagonistes de la vie nationale.

Bien entendu, dans cette analyse, nous ne pouvons faire autrement que de mentionner le rôle crucial et important que jouent les organisations internationales, en particulier notre propre organisation, les Nations Unies.

Une expérience douloureuse nous a montré combien l'humanité est encore loin de parvenir à étendre le droit international aux relations entre les pays. Nous vivons actuellement les conséquences du processus de «reclassement» que j'ai déjà mentionné, comme de la redistribution et de la relocalisation des centres névralgiques du pouvoir dans le monde.

Dans ce processus, les mécanismes de sécurité collectifs doivent être analysés en profondeur. Plusieurs États ont demandé un examen des institutions des Nations Unies,

mais nous devons aborder cette tâche avec grand soin, car nos progrès seront plus timides si nous nous contentons de convenir que le nouveau rôle des Nations Unies devrait simplement être de refléter la nouvelle distribution des pouvoirs qui découle du nouvel ordre mondial. Pour nous, la question centrale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte, réside dans la manière dont la communauté internationale est capable d'assurer le respect complet et intégral de tous les principes de la Charte.

Il est important de faire la différence entre les réformes des mécanismes institutionnels conçus pour mettre en oeuvre la sécurité collective, et l'intégrité des principes de la conduite internationale, dont le respect est la fondation même de cette société.

Il semble approprié d'énumérer ces principes : l'interdiction de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance des États; l'égalité de droits et l'autodétermination; la non-ingérence dans les affaires intérieures, un principe qui vient manifestement de l'Amérique latine; l'égalité souveraine des États; le règlement pacifique des conflits; et la coopération de bonne foi entre les pays. Ce ne sont pas là des mesures ou des postulats abstraits dépassés par le contexte mondial actuel. Ces principes sont l'essence de la conduite internationale pour tous les États, le produit pratique, direct et inévitable des relations internationales.

Du respect complet, intégral et soutenu de ces principes découlera ou non la préservation de la sécurité et de la stabilité internationales dont le monde a tant besoin, en particulier en cette époque de grands changements. De façon réaliste, ces principes pourraient être classés comme des possibilités qui pourraient, une fois réalisées, conduire à des résultats recherchés parce qu'indispensables. Ainsi, la création, la fondation et le maintien d'un climat de sécurité internationale sont des responsabilités qui reviennent surtout aux États qui détiennent le plus grand pouvoir et la plus grande capacité de prise de décisions dans l'ordre international, bien que d'autres États puissent porter une responsabilité égale à cet égard.

Ces principes sont partie d'un tout, et il faut éviter deux risques de déviation dans leur application, à savoir : modifier leur portée sous prétexte que le contexte mondial a changé, en invoquant par exemple des raisons humanitaires pour justifier une intervention; ou encore être tenté d'exagérer certains de ces principes au détriment d'autres, comme par exemple invoquer l'autodétermination comme un prétexte pour le viol de l'intégrité territoriale ou des frontières nationales d'autres États.

Prenant la parole au Conseil de sécurité le 4 mai 1965, mon éminent compatriote, l'Ambassadeur Carlos María Velázquez, a été très clair en déclarant ce qui suit :

> «Comme je l'ai déjà expliqué en assumant les fonctions de représentant de l'Uruguay au sein du Conseil de sécurité, il y a peu de temps et dans cette même salle, mon pays a vite compris, par sa propre expérience historique aussi douloureuse que celle de nos autres frères, États de l'Amérique latine, la nécessité pour le monde d'être efficacement régi par le respect des règles du droit international et de la morale internationale; sans eux, la dure raison d'État continuerait à jouer un rôle primordial dans les relations internationales et le destin des petits pays demeurerait aussi toujours incertain et livré à l'aventure.
>
> Notre position est loin d'être inspirée par ce que certains esprits réalistes pourraient appeler de la naïveté juridique; au contraire, c'est pour des raisons tout à fait réalistes — et le cas examiné en ce moment par le Conseil en est un exemple précis — que nous autres, petits pays, considérons que l'application stricte et fidèle des normes juridiques, à savoir ce que l'on appelle la sécurité juridique, constitue l'un des gages fondamentaux de notre propre sécurité.
>
> S'il m'est permis de le dire, les grands peuvent s'offrir le luxe de déformer les textes autant qu'ils le veulent; car, en définitive, dès qu'il s'agit de prendre des décisions politiques fondées sur la volonté, et non pas sur la raison, ce sont les grands qui peuvent les dicter. Nous autres, petits pays, devons par contre nous en tenir strictement aux règles et au droit. Dans notre propre intérêt national, il faut que nous sachions jusqu'où nous pouvons aller et, éventuellement — et c'est là le plus important — jusqu'où nous pouvons être entraînés.» *(Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, 1198e séance, par. 33 à 35)*

Dans ce monde en changement, les menaces et les tensions se multiplient, même dans ces régions où la paix et la sécurité semblent fermement ancrées.

Il semble donc urgent que la communauté internationale démontre vraiment que son engagement envers les buts et principes de la Charte des Nations unies n'est pas un simple engagement de pure forme ou une expression passive d'espoir.

Il est bien entendu déplorable de voir que d'une session de l'Assemblée à la suivante de nouveaux affron-

tements surviennent dans plusieurs parties du monde, avec leur tragique cortège de morts et de deuils. Cette triste réalité signifie, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Agenda pour la paix» qui souligne clairement la responsabilité inéluctable de chacun de nous dans ce domaine, qu'il faut donner la priorité aux travaux des Nations Unies.

Comme nous sommes prisonniers d'un cercle vicieux de méfiance, la coexistence civilisée et productive ne sera possible que dans la mesure où les États mèneront leurs actions dans leurs domaines d'intérêt particuliers, conformément à l'ordre juridique international et conformément à leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, l'Uruguay, dans un esprit constructif, a participé activement à diverses opérations de maintien de la paix en réponse aux besoins de la communauté internationale. Notre participation s'appuie sur un certain nombre de principes fondamentaux qui déterminent notre politique étrangère, en l'occurrence la non-intervention dans les affaires intérieures, le règlement pacifique des différends, l'autodétermination des peuples, et la non-utilisation de la force pour réaliser la paix.

Si nous évaluons les résultats obtenus, nous pouvons affirmer que d'une manière générale, les missions de paix ont permis de réaliser des progrès dans le règlement des conflits, bien qu'il reste encore différentes questions à mettre au point et à régler quant à leur conduite.

En premier lieu, nous estimons nécessaire que les opérations de maintien de la paix soient menées à bien en stricte conformité avec les principes du droit international consacrés dans la Charte. À cet égard, et à partir de l'expérience accumulée, nous pensons que les actions décidées au titre du Chapitre VII de la Charte ou les opérations au mandat étendu ne devraient être entreprises qu'en dernier recours, et seulement lorsque les moyens politiques décrits au Chapitre VI de la Charte n'ont pas abouti.

Nous pensons en outre que ces actions ne devraient être entamées que dans des situations de réelle urgence qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et de plus, compte tenu de l'avis des organisations régionales et des pays jouxtant les zones de conflit.

D'autre part, il est indispensable que les opérations de maintien de la paix disposent d'un mandat viable et précis ainsi que d'un calendrier réaliste. Lorsque le Conseil de sécurité décide d'envoyer une mission, il ne doit pas uniquement tenir compte de l'importance stratégique ou politique des différentes régions ni établir des distinctions qui n'ont pas lieu d'exister dans ce genre de décision.

L'Uruguay a participé et continuera de participer dans toutes la mesure de ses moyens à ces activités. Actuellement, nous prenons part à sept opérations — Inde/Pakistan, Mozambique, Iraq/Koweït, Sahara occidental, Libéria, Rwanda et Géorgie. Au total, plus de 950 personnes y participent. Ce chiffre, étant donné l'effectif relativement limité de nos forces armées, représente un degré d'engagement très important dont l'équivalent est difficile à trouver sur le plan international.

En fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix, mon pays est convaincu de participer à la réalisation d'un objectif collectif qui va au-delà des seuls intérêts nationaux. Nous pensons que d'autres membres de la communauté internationale devraient faire preuve de la même solidarité afin d'appuyer cet effort.

Malgré cet effort et le degré de son implication, l'Uruguay ne reçoit en retour que peu de la communauté internationale. Il n'a perçu aucune indemnisation pour l'amortissement du matériel utilisé et pour l'envoi de ces contingents qui, souvent, paient de leur vie leur engagement à la cause internationale.

Nous appuyons les différents efforts destinés à adapter la Charte des Nations Unies aux changements intervenus dans la situation internationale, notamment ceux mentionnés dans la résolution 47/60 de l'Assemblée générale.

Une réforme de la Charte doit se fonder sur la nécessité de parvenir à une plus grande démocratisation et à une plus grande transparence dans la prise de décisions; elle doit tendre vers l'équilibre des pouvoirs entre les différents organes.

L'Uruguay est d'accord pour augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, ce qui permettrait de doter celui-ci d'une plus grande représentativité et de faciliter l'accomplissement de la tâche qui lui incombe. Le souci premier en la matière doit être que l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité — et l'Uruguay penche pour un minimum de 20 membres et un maximum de 25 — n'entrave pas son efficacité. À cet égard, l'Uruguay ne s'oppose pas à l'inclusion de nouvelles catégories de membres — semi-permanents, par exemple — selon le principe d'une répartition géographique équitable, s'il devait en résulter une représentativité plus appropriée et une plus grande efficacité. Néanmoins, nous pensons qu'une telle innovation doit se fonder sur le principe qu'«à privilèges

plus étendus, obligations plus grandes», y compris sur le plan financier.

Les nouveaux membres devraient être élus pour des périodes fixes et représenter chaque région, avec un mandat englobant les intérêts régionaux. Nous accepterions le principe de leur réélection aussi longtemps qu'ils pourraient compter sur l'appui des États membres de leur propre région.

D'autres sujets d'ordre juridique liés à l'Organisation méritent notre attention. À cet égard, je voudrais parler de la situation visée à l'Article 50 de la Charte et qui nous touche directement. La réalité démontre la nécessité de compter sur un mécanisme qui permette de compenser les États tiers touchés sur le plan économique par l'application de sanctions imposées conformément au Chapitre VII de la Charte. À notre avis, un tel mécanisme devrait avoir un caractère permanent et fonctionner de manière automatique.

En deuxième lieu, la nécessité d'accorder une plus grande attention à la question de la responsabilité en ce qui concerne les attaques contre le personnel des Nations Unies et le personnel connexe, étant donné l'augmentation alarmante des agressions contre ces derniers, situation que notre pays connaît fort bien.

Parmi les problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui la communauté internationale, il en est qui intéressent l'ensemble des nations, alors que d'autres, ponctuels, concernent un ou plusieurs États en particulier, tout en pouvant avoir des incidences sur le reste de la communauté internationale.

Nous nous référerons à ces deux cas, en commençant par ceux de caractère global : le terrorisme international, la coopération internationale contre le crime, et les droits de l'homme.

Les actes de terrorisme international constituent de graves délits qui violent les principes les plus élémentaires de la sécurité individuelle et collective, quelles que soient les raisons politiques invoquées pour les commettre. Ils représentent une violation flagrante des droits de l'homme et doivent être combattus, sur le plan intérieur comme au niveau international, au moyen de mesures efficaces et énergiques.

Sans méconnaître les nombreux efforts réalisés dans différentes instances internationales, l'Uruguay note cependant avec inquiétude qu'à ce jour, aucune mesure pratique, concrète et globale n'a été adoptée pour faire face efficacement à la gravité et à la complexité de ce problème. Bien que le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieures relève de la responsabilité de chaque État, il est indispensable que les pays coopèrent entre eux afin de prévenir et de sanctionner de manière coordonnée les délits ayant des répercussions sur le plan international.

Ces mécanismes devraient inclure le respect scrupuleux des normes d'extradition conformément au droit, qui sont l'expression tangible de la volonté politique des États de coopérer pour garantir les droits juridiques protégés par des accords internationaux et la législation interne.

Parmi les multiples droits dont la protection relève directement de notre responsabilité se trouvent les droits de l'homme concernant les enfants. Ici même, en 1990, s'est tenu ce qui a été qualifié de Sommet mondial pour les enfants. À cette occasion, nous avons approuvé un document détaillé définissant des lignes d'action de haut niveau éthique et par lesquelles les Nations Unies s'engageaient à protéger l'avenir de l'humanité : nos enfants. Ce document évoquait différentes questions d'ordre pratique telles que la protection de l'enfant en cas de conflit et l'adoption, à cette fin, de mesures appropriées.

Le conflit qui affecte les Balkans a donné lieu à des épisodes qui éprouvent la conscience de l'humanité. Ces conséquences ont été particulièrement atroces pour les enfants de cette région, victimes innocentes d'un conflit immoral. Nous avons plaidé leur cause devant les organismes compétents. Nous avons estimé qu'aux termes de la Convention sur les droits de l'enfant, il fallait rechercher les moyens d'obtenir une trêve pour évacuer les enfants des premières lignes de combat. Malheureusement, tout cela est resté lettre morte et notre organisation n'a pas même été en mesure de prévenir cet aspect de la barbarie dans cette région.

De même, et dans le même ordre d'idées, il convient, dans le cadre de notre organisation, d'appliquer la résolution de cette assemblée qui stipule qu'il est nécessaire de prendre des mesures efficaces contre l'exploitation sexuelle des enfants, en vue de la prévenir et de l'éliminer.

L'Uruguay est conscient de la nécessité de préserver la qualité de l'environnement physique et humain, ainsi que des dangers qui découlent de la dégradation des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle il a approuvé les programmes qui figurent dans le programme Action 21 de l'Organisation des Nations Unies. Notre parlement national a approuvé une loi qui déclare d'intérêt général la protection de l'environnement contre tout type de déprédation, de

destruction ou de pollution, et rendant obligatoires les évaluations d'impact écologique des projets de développement.

En tant qu'État situé sur le cône Sud du continent américain, mon pays s'intéresse tout particulièrement aux questions relatives aux changements climatiques qui nous touchent. Dans cet ordre d'idées, l'Uruguay a proposé, lors de la cinquième session du Comité intergouvernemental, en tant que contribution à l'étude de cette question, que notre république devienne le siège permanent du secrétariat de la Convention sur les changements climatiques.

Toutes ces mesures et initiatives ont été prises dans le cadre de la stratégie fixée — que notre pays approuve — visant à favoriser le développement économique et social durable dans le temps, sans porter préjudice ni à l'environnement, ni aux ressources non renouvelables, et permettant une croissance soutenue et stable pour les générations présentes et à venir.

Le travail accompli par l'ONU et les institutions spécialisées dans le domaine social mérite notre reconnaissance. L'époque actuelle exige que le système des Nations Unies joue un rôle plus important et que l'on élargisse ses activités pour répondre aux nouveaux défis qui se posent, notamment le déphasage croissant entre les pays riches et les deux tiers de l'humanité qui vivent dans la pauvreté.

Il est urgent d'arrêter la détérioration des conditions sociales dans le monde en développement afin que ces situations ne deviennent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi l'Uruguay appuie avec enthousiasme la convocation du Sommet mondial pour le développement social qui doit avoir lieu à Copenhague en mars 1995. Cette conférence offrira l'occasion de mettre au point des stratégies mondiales qui renforceront la coopération internationale pour les pays riches comme pour les pays en développement.

Notre pays observe avec une grave inquiétude la détérioration progressive et constante de la situation économique mondiale, dans un processus intensif qui semble s'accélérer chaque jour davantage. La persistance des processus de récession et inflationnistes, l'augmentation du chômage, l'instabilité des taux de change, les déséquilibres des balances de paiement dans les régions industrialisées, tout comme les poussées protectionnistes répétées qui s'écartent régulièrement des règlements du GATT retardent irrémédiablement le progrès économique des pays en développement, qui représentent la majorité de ceux qui sont réunis ici.

La liberté des échanges reste l'une des bases nécessaires pour obtenir et consolider les processus de développement, et il est donc important que les négociations de l'Uruguay Round du GATT aient pu s'achever, ce qui d'ailleurs ne peut être considéré que comme l'aboutissement d'une étape. Alors qu'en principe les résultats obtenus là peuvent être considérés comme encourageants, ils n'auront aucun sens si à l'avenir on n'élargit pas la libéralisation du commerce. Les divers accords réalisés devront donc être complétés par des réductions importantes dans les appuis et les subventions et par l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce. Les tâches que devra assumer l'Organisation mondiale du commerce auront sans aucun doute une importance fondamentale dans la consolidation du processus de libéralisation des échanges. Il est donc nécessaire de ratifier rapidement les Accords de Marrakech afin que cette nouvelle organisation puisse démarrer le 1er janvier de l'année prochaine.

Dans le cadre de la réorganisation des conditions dans lesquelles ont lieu les échanges commerciaux internationaux, l'Uruguay appuie de manière enthousiaste l'initiative du Secrétaire général figurant dans le rapport intitulé «Agenda pour le développement», qui contribue de façon positive à la recherche d'une vision revitalisée de la notion de développement englobant aussi les objectifs de paix, de liberté, de justice et de progrès.

Avant de passer à des questions portant sur des situations particulières, je voudrais parler d'une dernière question d'ordre mondial qui a trait au progrès du droit international, domaine de la science juridique si chère à un pays comme l'Uruguay, fervent promoteur et gardien zélé de son application.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'encourager l'évolution du droit international en tant que forme la plus efficace de relation entre États. Nous tenons à indiquer que nous appuyons la mise en oeuvre de la résolution 44/23 de l'Assemblée générale, qui a pour objectifs la promotion et l'acceptation du règlement pacifique des différends, ainsi que les arrêts de la Cour internationale de Justice, favorisant en même temps la codification du droit international, pratiques fortement encouragées par notre pays.

D'autre part, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, ratifiée par notre pays, et nous espérons que certains États pourront surmonter les difficultés qu'ils rencontrent sur certains points et adhérer à la Convention afin qu'elle soit universellement acceptée.

Pour terminer, je voudrais parler de trois situations internationales ponctuelles qui intéressent particulièrement mon pays, dans la mesure où leur extension pourrait avoir des conséquences sur le plan international ainsi que sur la crédibilité de notre organisation, en ce qui concerne sa restructuration et sa revitalisation.

En premier lieu, mon pays voudrait mentionner expressément la situation au Moyen-Orient en raison des liens traditionnels que nous entretenons avec les différents États de la région. Nous nous sommes toujours souciés des différentes possibilités offertes par les efforts déployés en faveur de la paix au Moyen-Orient. Nous rappelons à cet égard que l'Uruguay s'est porté coauteur du projet visant l'élimination de la résolution 3379 (XXX) injuste et illogique qui assimilait le sionisme au racisme.

L'Uruguay a toujours appuyé toute action entreprise conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité pour rétablir la paix au moyen de la négociation d'accords entre les parties intéressées, y voyant la seule possibilité valable de permettre aux parties de vivre dans le cadre de frontières sûres et reconnues.

Nous avons récemment été les témoins d'une accélération des négociations qui a fait avancer considérablement la concrétisation des accords sur les frontières, l'ouverture des communications aériennes et la reconnaissance de l'État d'Israël. En même temps, nous notons avec préoccupation la reprise des attentats terroristes tendant à paralyser ce processus qui a pour objectif final ce que souhaite la grande majorité de la communauté internationale : la paix définitive dans cette région.

Nous pensons que la présente Assemblée pourra faire avancer encore davantage ce processus de paix si elle adopte une position réaliste et adaptée à l'état actuel des négociations, en modifiant la teneur et le style de ses résolutions pour les adapter à cette nouvelle étape.

Dans l'hémisphère américain, la situation concernant Cuba nous paraît devoir être envisagée sous deux aspects : d'une part, conformément au point de vue de notre pays selon lequel la démocratie pluraliste représentative et le respect des droits de l'homme doivent être pleinement mis en oeuvre dans notre continent sans exception; et d'autre part, conformément au respect des principes de la Charte des Nations Unies relatifs à la non-intervention et à l'autodétermination des peuples.

Le respect de ces principes et du droit international en général suppose l'adoption de critères dénués d'ambiguïté face au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. À cet égard, notre pays, fidèle à ses principes politiques, appuiera la résolution qui établira la nécessité d'éliminer la mise en oeuvre unilatérale à des fins politiques de mesures à caractère économique et commercial contre un autre État, ce qui ne sous-entend nullement une reconnaissance ou une acceptation du régime régnant dans ce pays.

Enfin, la position de l'Uruguay à l'égard de la crise en Haïti est bien connue. Mon pays a toujours été opposé à toute intervention militaire sans la garantie juridique nécessaire. Conformément à la Charte des Nations Unies, le recours à la force se limite à des cas où la communauté est confrontée à une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Quelle que soit la dynamique des faits, nous persistons à penser que les instances politiques et le dialogue sont le meilleur moyen de sauvegarder les principes du droit international et de résoudre des situations de cette nature.

Les relations internationales, en particulier dans l'hémisphère américain, doivent se développer dans un cadre de réalisme et de sécurité juridique : réalisme pour nous adapter à une mutation permanente des aspects internes et externes de chaque pays, sécurité juridique pour puiser dans le droit le critère d'équité et de justice qui rende viable et crédible le principe de l'égalité souveraine des États.

Que la commémoration prochaine du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies soit l'occasion d'une réflexion sur ce qui a été accompli, pour, comme l'a bien souligné le Secrétaire général,

> «apprendre les leçons du passé en tant que défi pour la réalisation des objectifs futurs».

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République orientale de l'Uruguay pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Luis Alberto Lacalle, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine

Le Président: L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République argentine.

M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République argentine, S. E. M. Carlos Saúl Menem, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Menem *(interprétation de l'espagnol)* : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions. Je suis convaincu que vous saurez conduire nos débats avec l'efficacité que l'on vous connaît.

Nous vivons des années de changement et de transformation. En un délai étonnamment court, nous sommes passés d'un monde bipolaire, caractérisé par un affrontement stratégique qui semblait insurmontable, à un monde où l'espérance d'un ordre mondial de paix et d'harmonie côtoie certaines incertitudes. De graves conflits persistent qui exigent toute notre attention et celle de l'Organisation des Nations Unies, principale institution de la communauté internationale pour le règlement de ces conflits.

Le paysage international nous offre un clair-obscur, où coexistent des signes encourageants de convergence et d'autres signes qui semblent indiquer la persistance de l'autoritarisme et de l'extrémisme, lesquels débouchent inévitablement sur la violence.Dans cette situation de tension entre l'espoir et l'incertitude, nous devons relever le défi que constitue la recherche de réponses justes. Mais nous devons garder présent à l'esprit et ne jamais perdre de vue le fait que nous ne pouvons pas aspirer à un monde de paix si nous n'instaurons pas une société internationale juste. Il ne saurait y avoir de paix sans justice ni de justice sans le plein respect de la liberté et des droits de l'homme.

Il ne peut y avoir de paix ni de justice s'il y a discrimination; il ne peut y avoir de paix ni de justice, là où la faim existe; il ne peut y avoir de paix ni de justice, là où existent des régimes qui répriment les libertés individuelles; et il ne peut y avoir de paix ni de justice, si le terrorisme continue d'avoir des appuis politiques, culturels et économiques qui le protègent.

Mais, comme je l'ai déjà dit, certaines réalités nous encouragent. Un événement remarquable de l'année écoulée est le succès remporté dans la conclusion de la transition institutionnelle en Afrique du Sud, brillamment représentée par la personne du Président Mandela et des dirigeants éclairés de l'opposition. Les accords d'unité nationale qui ont facilité le succès du processus d'intégration de l'Afrique du Sud à la famille des nations démocratiques montrent, une fois de plus, que toute entreprise d'édification nationale doit toujours se fonder sur le dialogue et la compréhension entre les grandes forces politiques.

Nous assistons avec une satisfaction et un espoir identiques au maintien et au renforcement des accords de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). À Gaza et à Jéricho, après environ 30 ans, le peuple palestinien a recouvré la maîtrise de son destin, sur son propre territoire.

Aux accords d'origine s'ajoutent maintenant ceux récemment souscrits par Israël et la Jordanie qui impliquent sans ambiguïté l'acceptation définitive de l'État d'Israël par l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons qu'un début aussi prometteur conduira bientôt à des accords similaires avec d'autres protagonistes indispensables de la région.

Comme dans tous les grands moments de l'histoire, la solution au problème créé par tant d'années de violence et de désespoir n'a pas été fortuite. Il y a eu ici des hommes, des grands chefs d'État, des véritables dirigeants qui — sans oublier leurs propres griefs légitimes — ont courageusement décidé d'écarter rancoeurs et récriminations. Ces dirigeants d'Israël et du peuple palestinien montrent la voie de la réconciliation en misant sur la paix.

Mais tout n'est pas brillant. Le drame des Balkans continue, malgré les efforts immenses déployés par l'Organisation et les groupes régionaux, de jeter une ombre sur les tentatives de trouver une paix juste et satisfaisante. L'Argentine a contribué à la recherche de solutions, dans la mesure de ses moyens, par l'intermédiaire de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et, depuis 1992, elle a envoyé plus de 4 000 soldats pour aider — dans certains cas, au prix même de leur vie — à la mise en application des résolutions de l'Organisation.

En Afrique, le Rwanda a dominé l'attention et touché le coeur de tous les hommes et femmes de bonne volonté. L'Argentine a participé à l'envoi de vivres et de médicaments, et des médecins et infirmiers de notre pays se sont joints à l'effort de milliers de volontaires internationaux qui, dans les camps de l'horreur et de l'abjection, nous ont rappelé la noblesse que garde en lui l'être humain.

En Amérique latine, notre région, à laquelle nous attribuons la plus haute importance, le processus de con-

solidation de la démocratie s'est poursuivi. Des étapes décisives en matière de non-prolifération des armes de destruction massive ont été franchies et des réformes économiques de fond ont été entreprises qui permettent aujourd'hui d'obtenir, comme dans peu de régions du monde, des indices élevés de croissance dans un climat de stabilité économique croissante. Notre région, avec son renouveau de démocratie, de respect des droits de l'homme, de paix et d'intégration progressive mais résolue, est ainsi devenue en quelques années un centre d'attraction pour les investissements internationaux. Dans ce cadre de libertés accrues, qui caractérise aujourd'hui la région, il convient de souligner le processus électoral historique d'El Salvador, qui a permis de surmonter une longue période d'affrontement.

En ce qui concerne la situation de la République de Cuba, mon gouvernement tient à réaffirmer qu'il est convaincu que le besoin de démocratisation, sur une base pluraliste, est indispensable et que c'est le seul moyen de prévenir l'aggravation de la crise qui y sévit actuellement et de lui permettre de réintégrer pleinement la communauté latino-américaine.

En Haïti, la solution globale se trouve dans l'application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité qui, dans le cadre de la sécurité collective prévue dans la Charte, autorise l'action multilatérale, mécanisme essentiellement distinct de l'intervention unilatérale que, bien entendu, nous rejetons.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude pour le travail accompli par M. Dante Caputo, ex-Ministre des affaires étrangères de mon pays, qui, après avoir réalisé un travail important et intelligent en sa qualité de représentant du Secrétaire général pour la question d'Haïti, a décidé il y a quelques jours de renoncer à ces fonctions.

Je crois important, dans ce forum, de mentionner l'un des problèmes les plus inquiétants qui menacent la liberté : la corruption. Ce phénomène sape la crédibilité et la confiance du public dans les institutions et leurs dirigeants. Le Gouvernement argentin s'est engagé dans une lutte sans merci contre la corruption, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination du dirigisme d'État et le besoin de transparence dans l'administration de l'État, qui est un terrain fertile pour la corruption.

De l'avis de l'Argentine, les problèmes inscrits à l'ordre du jour international doivent être réglés par le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons appuyé, avec constance et fermeté, le travail du Conseil de sécurité, qui va finalement recouvrer le rôle qui lui est assigné par la Charte. Notre participation — la participation argentine — à neuf opérations de maintien de la paix, chiffre sans égal en Amérique latine, sous forme de troupes, d'observateurs militaires et d'agents de police civils, est une contribution importante qui étaye les convictions que je viens d'énoncer.

Je tiens à souligner que, dans sa participation aux opérations de maintien de la paix, la République argentine est accompagnée de 72 pays. Je voudrais également leur rendre hommage pour la contribution qu'ils apportent afin de faire régner la paix et la justice dans les régions les plus diverses du monde.

Nous avons également répondu à la proposition du Secrétaire général tendant à créer un système de forces de réserve en promettant du personnel spécialisé, des moyens de transport et un effectif de 1 500 soldats.

Un autre aspect qui revêt une importance particulière dans l'évolution propre de l'Organisation est la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. L'Argentine attribue une grande importance à cette question et considère que le nombre des membres du Conseil a toujours répondu à la situation géopolitique du moment et que les efforts de réforme devraient porter sur une adaptation à la situation géopolitique actuelle.

La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est l'un des piliers incontestables de la paix et de la sécurité internationales.

C'est forte de ce principe que l'Argentine a ratifié le Traité de Tlatelolco et notre parlement examine actuellement l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui devrait être élargi à des fins de sécurité et de stabilité.

S'agissant des armes chimiques, nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une autorité nationale, et nous espérons voir les mesures de vérification internationale renforcées.

Dans le même temps, nous appuyons fermement la conclusion du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

L'an dernier, l'Argentine s'est jointe aux systèmes contrôlant l'exportation de hautes technologies et d'équipe-

ments pouvant être utilisés à des fins militaires, ce qui nous a permis de bénéficier du transfert de technologie.

Nous sommes préoccupés par le litige qui persiste sur la souveraineté des Malvinas, des îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes.

Bien que nous entretenions des relations satisfaisantes avec le Royaume-Uni sur d'autres questions bilatérales, nous ne pouvons que réaffirmer une nouvelle fois devant cette instance internationale, comme nous le faisons chaque année, nos droits souverains sur ces territoires.

Cette année, notre revendication prend une signification particulière vu que le peuple argentin a, il y a un peu plus d'un mois, par l'intermédiaire de ses représentants au Congrès national, réformé la loi suprême du pays, donnant un statut constitutionnel à la question des îles Malvinas en introduisant, dans le nouveau texte de la constitution, une clause transitoire réaffirmant nos droits et stipulant qu'une fois ces droits recouvrés, le respect du droit international et du mode de vie de la population des îles sera d'une extrême importance.

De ce fait, l'opinion politique argentine, toutes tendances confondues, a consacré solennellement une revendication qui reste plus que jamais au coeur de notre politique étrangère.

Pour cette raison, et en dépit du fait que nos deux gouvernements ont collaboré sur certains aspects relatifs à la gestion des ressources biologiques de l'Atlantique Sud, nous ne pouvons que déplorer le nouveau recours du Royaume-Uni à des mesures juridictionnelles unilatérales dans la région; celles-ci compromettent la possibilité d'élargir des accords existants et d'en conclure d'autres. Nous croyons sincèrement que le Royaume-Uni partage avec nous la conviction qu'il n'y a pas de réelle solution de rechange à la coopération dans l'Atlantique Sud.

Concernant la pêche, nous sommes arrivés à des accords provisoires permettant l'exploitation rationnelle de ces ressources et empêchant la pêche prédatrice. Mais le recours répété à des mesures unilatérales telles que celles que j'ai décrites fragilisent la possibilité de compléter, voire de maintenir ces arrangements.

S'agissant du pétrole, l'Argentine a de nouveau avancé des propositions spécifiques en matière de coopération. Nos initiatives à ce sujet se fondent sur le principe du droit international interdisant l'exploitation unilatérale des ressources non renouvelables, litige dont l'Assemblée générale a connaissance.

En ce qui concerne les habitants des îles, je voudrais redire devant cette assemblée que nous sommes prêts à établir des liens directs et harmonieux avec eux. Il est clair pour nous que la question des îles Malvinas a une dimension humaine inévitable, liée au mode de vie et aux besoins des habitants des îles.

L'Argentine est prête à préserver le mode de vie et les caractéristiques particulières et, à cet égard, à étudier toutes les questions, des communications aux systèmes juridique et financier, en vue de trouver des solutions logiques, acceptables pour tous.

Le dialogue avec les insulaires est un élément inséparable d'une solution raisonnable et civilisée à ce problème. Une nouvelle fois, la logique et la raison incitent inévitablement à la coopération et au dialogue.

L'ordre du jour économique et social souligne le caractère positif que peut avoir un événement tel que l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); il permettra de traiter plus efficacement les problèmes de chômage et de la distribution des richesses.

La politique de l'Argentine vise à rallier le consensus des pays des Amériques afin de pouvoir déclarer le continent zone exempte de subventions et de pratiques déloyales en ce qui concerne les produits agricoles. L'accord sur l'agriculture marque un important progrès et l'Argentine estime qu'il convient d'aller de l'avant en contribuant à l'élimination des distorsions dans le commerce international.

La préoccupation de l'Argentine sur les problèmes sociaux est bien connue. Grâce à des mesures propres à maintenir la stabilité, à lutter contre l'inflation et à assurer la croissance économique, nous avons fait un grand pas en avant dans notre combat contre la pauvreté.

S'agissant des questions extérieures, nous avons proposé de créer un corps de volontaires pour lutter contre la faim et la pauvreté et de coordonner les efforts entrepris à cet égard. Hier, le Président Clinton a eu l'amabilité de faire allusion à notre initiative, et nous apprécions particulièrement son soutien.

Les questions concernant les liens qui existent entre la population et le développement, qui ont retenu l'attention de

l'opinion mondiale il y a quelques semaines au Caire, ne peuvent être omises dans cette analyse. Nous croyons en la promotion des valeurs fondamentales telles que le progrès des femmes, les droits de l'homme et le développement économique durable, mais pour ce qui est des politiques en matière de population nous continuons de penser que la vie humaine existe dès la conception et jusqu'à la mort naturelle, et nous condamnons toute pratique portant atteinte à ce principe.

Les politiques en matière de population ne devraient pas tendre à étouffer la vie, mais à assurer à tous le plus grand accès aux fruits du développement et à la distribution équitable des richesses.

Il existe deux fléaux dans le monde en cette fin du XXe siècle : le trafic de drogues et le terrorisme. Ils requièrent une action concertée de la communauté internationale car ils existent à une échelle mondiale.

Au sujet du terrorisme, je suis en mesure d'en parler avec un double sentiment : de conviction et de douleur. Avec conviction vu notre rejet du terrorisme comme moyen d'expression politique ou religieuse; avec douleur en raison des centaines d'Argentins morts à la suite de l'attaque qui a détruit en juillet dernier un bâtiment de la communauté juive à Buenos Aires. Nous sommes reconnaissants des marques de solidarité dont nous avons été l'objet ainsi que de la condamnation de cet acte exprimée par le Conseil de sécurité. Nous pensons qu'une action concertée est nécessaire pour faire face au terrorisme, que ce soit à New York, Londres, Panama ou Buenos Aires. Il est vital pour l'Organisation des Nations Unies d'assumer un rôle dirigeant plus actif, en coordonnant les efforts de tous pour combattre efficacement ce fléau.

Nous renouvelons ici notre suggestion tendant à doter l'Organisation d'une unité chargée de la question du terrorisme international.

L'action des Nations Unies doit bénéficier de l'appui résolu de tous. Il est inique et inacceptable que des gouvernements encouragent le terrorisme. On ne doit pas se servir de la souveraineté comme bouclier pour aider des organisations terroristes tandis que le monde regarde impuissant. Si tous les chefs d'État se mettaient d'accord, nous pourrions mettre fin à cette situation, à ce fléau qui nous frappe tous.

Les Nations Unies devraient par ailleurs envisager des mécanismes multilatéraux concrets qui, tout en respectant les immunités et privilèges consacrés dans la Convention de Vienne, préviennent et sanctionnent l'abus de ces droits pour protéger les activités du terrorisme international. Nous ne pouvons écarter l'hypothèse que les attentats perpétrés à Buenos Aires ont été facilités par l'abus de ces immunités et privilèges.

Pour terminer, je voudrais évoquer la nécessité de renforcer l'Organisation, et notamment pour ce qui est de la responsabilité qui lui incombe en matière de paix et de sécurité internationales. Cela implique, pour commencer, le règlement de ses problèmes financiers urgents. Mais il faut aussi poursuivre l'examen d'une possible modification des structures actuelles du Conseil de sécurité.

Pour la République argentine, toute augmentation du nombre des membres du Conseil doit être prudente et mesurée. Il convient en effet de garantir au Conseil la plus grande efficacité opérationnelle. Par ailleurs, un élargissement quel qu'il soit ne doit pas engendrer des déséquilibres injustifiés dans la représentation des différentes régions du monde. La République argentine estime que le principe de l'égalité souveraine des États Membres doit toujours être respecté. En outre, il faut veiller à n'ignorer aucun des principes énoncés à l'Article 23 de la Charte. Pour toutes ces raisons, il semblerait préférable, d'une manière générale, d'axer l'examen de cette question sur une augmentation limitée du nombre des membres non permanents et, dans la mesure du possible, d'éliminer la restriction qui empêche leur réélection.

Nous sommes à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Faisons en sorte de maximiser le système de sécurité collective et les mécanismes de coopération économique et sociale offerts par la Charte, et je suis certain que dans les 50 prochaines années, nous verrons l'avènement d'un monde où la vie vaudra la peine d'être vécue pour nos enfants et les enfants de nos enfants. Que Dieu les bénisse!

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République argentine pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président : L'orateur suivant est le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Klaus Kinkel.

M. Kinkel (Allemagne) *(parle en allemand; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation)* : Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mes félicitations personnelles pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session ainsi que les félicitations de l'Union européenne, au nom de laquelle je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui. Nous vous souhaitons plein succès dans vos hautes fonctions.

Nous remercions l'Ambassadeur Insanally pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles il a mené à bien les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je m'adresse à l'Assemblée au nom d'une Europe qui est devenue davantage intégrée encore du fait du Traité de Maastricht, une Europe qui, dans quelques semaines, accueillera quatre nouveaux membres et qui a l'intention d'étendre aux autres régions du monde aussi sa coopération fondée sur le partenariat. Je parle au nom d'une Europe qui reste attachée à la paix et au développement mondiaux et dont l'action politique est déterminée par sa foi en les libertés individuelles, la démocratie et la primauté du droit; une Europe qui voit dans le règne de la justice une condition préalable essentielle pour prévenir les guerres et le recours à la force, et qui est prête à contribuer à la promotion du développement économique de toutes les régions, à la lutte contre la faim et à la protection des sources naturelles de la vie sur notre planète. Mais je parle avant tout au nom d'une Europe qui voudrait faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit mieux à même de s'acquitter de sa responsabilité première de garant de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'an prochain, coïncide avec la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. La création des Nations Unies a été la réponse convaincante à cette catastrophe qui a eu son origine en Europe. Aujourd'hui, les Nations Unies offrent un bilan impressionnant. L'Organisation, qui comptait 51 Membres en 1945, en compte aujourd'hui 184. Les Nations Unies sont ainsi devenues une organisation véritablement universelle.

Avec la conclusion récente des négociations relatives à la Convention sur le droit de la mer, les Nations Unies ont fait d'extraordinaires progrès pour ce qui est de concilier les intérêts et de régler les différends par des moyens pacifiques. Le fait qu'on ait choisi Hambourg comme siège du Tribunal international pour le droit de la mer est une marque de confiance en mon pays et une responsabilité pour lui.

L'Organisation des Nations Unies a accompli de grandes choses. Et pourtant, elle fait souvent l'objet de critiques injustifiées. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas faire plus que ne le permettent ses Membres. Elle a besoin de leur soutien actif. Les membres de son personnel, civil et militaire, sont nombreux à avoir fait de leur mieux pour soulager les souffrances et sauver des vies. Ils sont nombreux à avoir ainsi donné la leur. Nous leur rendons hommage et honorons leur mémoire.

M. Abu Salih (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

Nombre d'entre nous pensaient qu'avec la fin de la guerre froide, une ère de paix allait être inaugurée. Aujourd'hui nous savons malheureusement que cet espoir était prématuré. Chaque jour des centaines de personnes sont victimes de conflits armés et des milliers meurent de faim ou de maladie. Ce qui s'est passé et ce qui continue de se passer en Bosnie, en Somalie et au Rwanda est horrible.

Pour l'Union européenne, la réponse à ces défis mondiaux est la suivante : renforcer l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme pour garantir la paix mondiale, mettre en valeur la diplomatie préventive et la prévention des conflits au sein des Nations Unies et des institutions régionales, respecter les droits de l'homme dans le monde et la primauté du droit, et développer une coopération plus étroite dans les régions et entre elles.

Les Européens se félicitent donc de l'Agenda pour le développement présenté par le Secrétaire général. Un agenda pour le développement doit bientôt accompagner l'Agenda pour la paix. Avec ce rapport, M. Boutros-Ghali a une nouvelle fois indiqué l'orientation future des travaux de notre organisation. Au nom de l'Union européenne, je voudrais le remercier. Nous nous engageons à contribuer de manière constructive au débat consacré à ce document.

Après le désastre de la seconde guerre mondiale, l'Europe s'est vu donner la chance d'un renouveau politique, chance qu'elle a saisie. Nous, Européens, tirons courage et force de ce renouveau. Aucune région du monde ne dispose d'un réseau aussi vaste d'institutions régionales, intergouvernementales et supranationales; aucune région n'entretient de liens aussi étroits avec d'autres États et leurs organisations. Dans le domaine de la sécurité, nous en-

visageons donc la création d'un réseau d'institutions mutuellement complémentaires dont feront partie, outre l'Union européenne (UE), l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Toutes doivent coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies. L'OTAN et l'UEO appuient déjà l'ONU dans sa mission difficile dans l'ex-Yougoslavie.

Étant donné que nos intérêts ont toujours été étroitement liés, nous ne devons pas nous laisser décourager par des revers, et nous devons faire tout en notre pouvoir pour parvenir à un règlement pacifique dans l'ex-Yougoslavie. La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) compte sur notre appui inconditionnel. Il faut faire en sorte que cesse la terrible guerre de destruction en Bosnie-Herzégovine. La Fédération est, à notre avis, un premier pas indispensable vers un règlement pacifique. L'hiver approche et la population, encore une fois, devra faire face au froid et à la faim. Pour réaliser un progrès et une paix durables, il faut avant tout vouloir la réconciliation entre tous les groupes ethniques. L'Union européenne cherche à aider de son mieux, et continuera à le faire. Voilà pourquoi nous avons créé un bureau administratif à Mostar, qui a commencé ses travaux en juillet sous la direction courageuse de Hans Koschnick.

Toute la communauté internationale doit faire savoir sans équivoque aux Serbes de Bosnie que s'ils rejettent le plan de paix, ils ne pourront compter sur une approbation tacite. Nous ne saurions tolérer une politique de guerre et d'expulsion. Pour les territoires croates sous protection de la FORPRONU, nous recherchons une solution acceptable pour les deux parties. L'intégrité territoriale de la Croatie doit être sauvegardée. Il faudra prévoir des modalités d'autonomie pour les Serbes de Krajina. Pour ce faire, nous, Européens, estimons qu'une prolongation du mandat de la FORPRONU est absolument essentielle.

L'Organisation des Nations Unies incarne une vision du monde où ne prévaut pas le droit du plus fort mais celui du droit international. Nous, Européens, partageons cette vision. La situation dans l'ex-Yougoslavie nous renforce dans notre conviction que nous devons éviter de retomber dans le nationalisme intransigeant.

Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons trouver la force de mener un effort commun considérable pour fournir à l'ONU et au Secrétaire général le moyen d'assumer leur responsabilité mondiale. L'ONU doit devenir ce que ses pères fondateurs souhaitaient qu'elle soit il y a près de 50 ans : le principal gardien de la paix dans le monde.

Toutefois, nous, Membres de l'ONU, devons avant tout être prêts à défendre la cause de la paix. Les membres de l'Union européenne ont joué et continuent de jouer, au nom des Nations Unies, un rôle majeur pour maintenir et rétablir la paix dans de nombreux foyers de tension du monde. Nous, Européens, nous nous inspirons des principes fondamentaux suivants.

Premièrement, en ce qui concerne les mesures de maintien de la paix, l'ONU doit pouvoir compter sur le soutien et la participation les plus larges possibles de ses Membres. De telles opérations devraient favoriser la paix et l'unité parmi eux et non pas diviser la communauté des nations.

Deuxièmement, nous, Européens, préconiserons toujours, chaque fois que possible, le recours aux moyens non militaires pour sauvegarder la paix. Mais les agresseurs doivent savoir que l'ONU est capable d'intervention militaire quand les autres moyens de réaliser les objectifs de la Charte sont inefficaces, et qu'elle entend agir ainsi.

Troisièmement, l'intervention militaire ne saurait être une fin en soi. Pour réussir les opérations de la paix, il faut disposer d'un mandat sans équivoque fondé sur le droit international, d'un plan politique convaincant de règlement du conflit et d'une participation équitable des États Membres.

Quatrièmement, nous, Européens, nous félicitons des modalités de déploiement préventif que le Secrétaire général Boutros-Ghali a élaborées. Elles peuvent effectivement contribuer à raccourcir les délais entre la décision de lancer des opérations de maintien de la paix et sa mise en oeuvre. De nombreux membres de l'Union européenne, dont l'Allemagne, sont disposés à contribuer à ces modalités de déploiement préventif.

Cinquièmement, dans de nombreux pays, la formation militaire se limite seulement aux tâches traditionnelles de l'armée. Les tâches spécifiques du maintien de la paix exigent une tout autre formation. La préparation nationale des Casques bleus devrait être mieux coordonnée par l'ONU. Pour ce faire, l'ONU doit pouvoir compter sur des directives générales de formation et une capacité de formation. La formation et les manoeuvres communes sont, en même temps, d'importantes mesures de confiance.

J'ajouterai que, l'année dernière, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, j'ai déclaré à l'Assemblée que mon pays était prêt à accroître ses responsabilités en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Aujourd'hui, je peux confirmer que l'Allemagne pourra participer pleinement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Cour constitutionnelle de l'Allemagne fédérale ayant, il y a quelques mois, levé toutes les restrictions.

L'Union européenne se félicite de la revitalisation de l'ONU et de ses diverses organisations. Au cours de la quarante-huitième session, un groupe de travail a examiné tous les aspects de la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et autres questions relatives au Conseil de sécurité. Le Groupe de travail a tenu des discussions constructives de fond. Dans son rapport, il déclare que :

> «Si les participants s'accordaient à penser qu'il fallait augmenter le nombre des membres du Conseil, ils convenaient aussi que l'ampleur et la nature de cette augmentation devaient être débattues plus avant.» *(A/48/47, par. 8)*

La réforme du Conseil de sécurité est une question importante qui doit se régler de façon positive. À l'heure actuelle, les décisions les plus importantes en matière de sécurité et de paix sont prises par le Conseil de sécurité. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur l'élargissement du Conseil de sécurité et sur des questions connexes et espérons vivement des résultats fructueux.

La transparence des processus de prise de décisions du Conseil est importante, notamment en matière de maintien de la paix, où les intérêts des pays contributeurs sont en jeu. De fait, les coûts d'instauration et de consolidation de la paix sont énormes. L'explosion du budget consacré au maintien de la paix a amené l'ONU au bord de la paralysie. Pour que la crise financière soit surmontée, trois tâches doivent être accomplies.

L'ONU doit adopter de toute urgence une gestion plus efficace et une meilleure organisation. La création par l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, du Bureau des services de contrôle interne a représenté une importante mesure à cette fin, et le fait qu'un Allemand a été nommé en tant que premier directeur de ce bureau constitue une marque de confiance dans mon pays. Les contributions des Membres doivent être davantage alignées sur leur capacité réelle de paiement. L'objectif d'une réforme financière globale doit consister à établir un barème qui soit transparent et fiable, qui reflète la situation financière des Membres, qui s'adapte automatiquement aux changements intervenus au plan national et qui prenne en compte les besoins des pays dont le revenu par habitant est peu élevé. Mais il est essentiel que tous les Membres soient disposés à remplir leurs obligations en tant que Membre. Nous ne pouvons accepter que l'ONU ait des difficultés à s'acquitter de ses responsabilités parce que des Membres s'estiment exemptés de leurs devoirs.

Il est toujours préférable de prévenir un incendie que de devoir l'éteindre. L'expérience européenne montre que les conflits doivent être prévenus, mais il ne s'agit pas d'une expérience strictement européenne. Nous nous appuyons sur la force de la diplomatie préventive, de l'édification de la confiance et de la détection rapide des conflits. L'ONU doit davantage élargir et renforcer ses instruments de diplomatie préventive. Cela comprend l'aide à apporter aux pays qui avancent sur la voie de la démocratie ainsi que l'observation des élections. L'établissement et le respect des droits de l'homme et des droits des minorités de même que des mesures de promotion de la stabilité sociale et économique sont d'autres éléments fondamentaux de prévention.

La Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne mettent l'accent sur une mise en oeuvre plus active. Notre priorité doit être d'appuyer le Haut Commissaire pour les droits de l'homme. De plus, nous devons sensiblement accroître les ressources que consacre l'ONU aux activités menées dans le domaine des droits de l'homme. Je crois qu'il est inapproprié que l'ONU ne consacre que 1 % de ses ressources financières à cette tâche.

Les travaux relatifs à la mise en place d'un tribunal pénal international doivent avancer rapidement. Les droits de l'homme et la protection des minorités sont inséparablement liés. L'arrogance ethnique ou culturelle et les atteintes aux droits des minorités sont aujourd'hui une des causes de l'afflux toujours croissant de réfugiés dans notre monde. C'est pourquoi les minorités ont besoin de la protection de l'ONU. Nous, Européens, nous efforçons de réaliser cet objectif. En Europe, le Pacte de stabilité est conçu pour favoriser la stabilité politique et la protection des minorités.

Nous ne voulons pas fermer les yeux sur nos propres défauts. Il ne doit pas y avoir de place pour le racisme et la xénophobie en Europe. C'est pourquoi nous avons pour objectif d'élaborer, au cours de l'année qui vient, une stratégie contre le racisme et la xénophobie qui soit com-

mune à toute l'Union. Nous avons besoin d'une gestion plus efficace des actions de secours humanitaire. La nécessité de ressources et de mesures visant à atténuer les situations d'urgence au moyen d'opérations de secours s'accentuera probablement au lieu de décroître.

Nous nous attendons à ce que le Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe assure une meilleure coordination des mesures au sein du système des Nations Unies. Il doit pouvoir intervenir avant qu'il ne soit trop tard pour les personnes concernées. Je tiens à mettre l'accent sur ce point. Les travaux pour l'élaboration d'une convention pour la protection du travail des organisations humanitaires doivent être rapidement menés à leur terme.

Une des tâches de la politique de prévention telle que nous la comprenons réside dans la lutte contre le terrorisme. Il n'y aucune justification au terrorisme. Les stupéfiants et le crime organisé constituent un danger toujours plus grand non seulement pour les jeunes, mais aussi pour la stabilité sociale et politique de sociétés entières. Pour lutter contre un tel danger, nous devons former de toute urgence des alliances internationales. L'Union européenne offre sa coopération globale et l'expérience qu'elle a acquise dans ce domaine.

Le désarmement aussi est une politique préventive. Au cours des dernières années, d'importants succès ont été enregistrés dans ce domaine. Ils doivent maintenant être rendus irréversibles. Les traités START doivent être mis en oeuvre rapidement. En Europe, le Traité sur les forces armées classiques s'est avéré être un important jalon.

Les mines non désamorcées sont l'un des pires héritages des guerres et des guerres civiles. Nous, Européens, sommes favorables à la création d'un fonds de l'ONU destiné au déminage et à la mise au point de dispositions plus sévères dans le droit international pour la protection des populations civiles.

La prolifération croissante des armes de destruction massive, la poursuite de l'exploitation de centrales nucléaires dangereuses et le trafic de plutonium et d'autres matières nucléaires font partie des nouveaux dangers planétaires contemporains. Nous devons les affronter aux plans mondial et national. Nous, Européens, exhortons la Corée du Nord à remplir ses obligations internationales. L'Union européenne est attachée à la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À Genève, nous voulons conclure un traité d'interdiction globale des essais nucléaires qui soit universel et universellement vérifiable. Je crois qu'il est aussi grandement temps qu'un consensus se dégage dans les négociations visant l'interdiction de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armements.

L'Union européenne, avec ses partenaires, consacre d'importantes ressources financières à l'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays voisins de l'Est. Ce qui s'est produit à Tchernobyl ne doit jamais se répéter. Ce serait absolument terrible.

J'appelle tous les États signataires à contribuer à la ratification et à la mise en oeuvre rapides de la convention sur les armes chimiques au plan national afin qu'elle puisse entrer pleinement en vigueur dans les plus brefs délais.

Les dangers que je viens d'évoquer nous concernent tous. Puisque ces dangers ont un caractère mondial, une action de l'ONU aussi s'impose. À sa réunion au sommet du 31 janvier 1992, le Conseil de sécurité a affirmé à juste titre que la prolifération de toutes les armes de destruction massive constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU, le Conseil de sécurité et nous tous devons résolument assumer nos responsabilités pour supprimer ces nouvelles menaces.

Un juste équilibre des intérêts au moyen de l'intégration régionale toujours accrue des États et une coopération toujours croissante entre les diverses régions du monde, dans l'esprit de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, forment la réponse nécessaire aux énormes défis économiques, écologiques et sociaux et aux multiples conflits ethniques auxquels nous faisons face aujourd'hui — malheureusement, ajouterai-je. Aucune région à elle seule ne peut accomplir les tâches mondiales qui nous attendent. L'ONU non plus ne peut tout faire seule. Le poids qui repose sur l'ONU peut être fortement allégé grâce à des associations régionales et à la coopération. Nous devons nous efforcer d'atteindre cet objectif.

En Europe, la période d'après guerre est enfin rendue à son terme. Il y a quelques semaines, les derniers soldats russes ont quitté l'Allemagne. Les troupes russes se sont également retirées des États baltes et des autres pays d'Europe orientale. L'objectif doit maintenant être de prévenir l'émergence de nouvelles divisions en Europe. L'Union européenne ne deviendra pas une «forteresse Europe», mais une Europe fondée sur le partenariat et la solidarité.

L'Union européenne appuie les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale sur la voie de la démocratie et de la mise en place d'économies de marché. Les peuples des pays réformistes ont lutté pour leur liberté. Nous les avons

encouragés durant leur lutte et nous ne les abandonnerons pas maintenant. Nous faciliterons progressivement leur marche vers les institutions européennes et atlantiques. Il importe de mentionner qu'il n'y aura pas d'arrangement de paix paneuropéenne sans ou contre la Russie. L'Union européenne a conclu des accords de partenariat et de coopération avec la Russie et l'Ukraine. «Le partenariat pour la paix» de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord renforce la sécurité en Europe.

La CSCE, en tant que nouvel instrument de prévention des conflits, d'établissement de la confiance et de règlement des conflits, peut servir d'exemple à d'autres régions du monde. Et, en tant qu'arrangement régional, elle peut, en vertu du Chapitre VIII de la Charte, décharger l'ONU de son rôle de gardien de la paix. Au sommet de la CSCE, en décembre, l'Union européenne, à la suite d'une initiative germano-néerlandaise, demandera instamment que l'on accorde la priorité à la CSCE dans la prévention et le règlement des conflits dans sa région, et qu'on lui en donne les moyens.

L'Union européenne souhaite élargir davantage et resserrer son réseau de coopération régionale. Les relations transatlantiques avec les États-Unis et le Canada restent la pierre angulaire de la politique européenne. La réunion au sommet entre l'Union européenne et les États-Unis qui s'est tenue à Berlin en juillet dernier a confirmé notre engagement à renforcer davantage les relations transatlantiques.

Nous recherchons des liens plus étroits avec les pays d'Asie. En Allemagne, il y a quelques jours, nous avons examiné avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) les possibilités d'une coopération politique et économique encore plus intense. Nous suivons avec intérêt l'initiative de l'ANASE d'engager un dialogue politique sur la sécurité en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, et je voudrais souligner l'intérêt et la disponibilité de l'Union européenne de coopérer plus étroitement avec le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

À sa réunion tenue à Corfou, le Conseil de l'Europe a réaffirmé qu'il attache une grande importance aux relations avec les pays de l'Amérique latine et avec leurs associations régionales. Le dialogue institutionnalisé avec le Groupe de Rio est devenu pour nous un élément de renforcement de la démocratie et de la paix. Nous avons l'intention d'élargir l'accord de coopération avec les États du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR).

Grâce à sa politique méditerranéenne, l'Union européenne aura débloquer entre 1975 et 1996 un total de près de 9,6 milliards de dollars. L'Europe attache une grande importance à la sécurité dans la Méditerranée.

Depuis le début, l'Union européenne a activement appuyé le processus de paix du Moyen-Orient, jouant un rôle de leader dans l'assistance internationale pour le développement de l'économie et de la société palestiniennes. Avec environ 600 millions de dollars alloués à l'aide directe pour les années 1994 à 1998, l'Union européenne est le plus grand donateur international pour la Palestine.

La coopération en Afrique australe a avancé à grands pas. La voie sur laquelle s'est engagée l'Afrique du Sud, sous la direction de Nelson Mandela, montre que la réconciliation est possible entre de vieux adversaires et qu'ils peuvent façonner un avenir commun, lorsque la volonté politique et l'habileté politique nécessaires existent. À la Conférence de Berlin avec les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au début du mois, l'Union européenne a entamé une nouvelle phase de coopération avec l'Afrique australe.

Nous autres, Européens, voulons entamer un dialogue plus étroit avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la prévention des conflits et la coopération en matière de sécurité, parce que nous voulons créer un partenariat avec les pays d'Afrique et renforcer ainsi la capacité des Nations Unies en matière d'opérations de maintien de la paix.

Un accord sur un agenda pour le développement devient plus urgent que jamais. Un milliard de personnes dans ce monde vivent encore dans un état de pauvreté absolue. Le montant des dépenses mondiales pour l'armement est encore égal au revenu de la moitié des cinq milliards et demi de personnes qui vivent sur notre planète.

La pauvreté, la pression démographique croissante et la dégradation irréfléchie de l'environnement ont augmenté encore les dangers qui menacent la paix et la stabilité. La Conférence de Rio et la Conférence internationale sur la population et le développement qui vient de s'achever au Caire, il y a quelques jours, ont confirmé qu'il n'existe pas de réponses simples aux problèmes mondiaux. Néanmoins, les deux conférences ont envoyé un message clair : il existe une prise de conscience croissante du fait que nous devons nous attaquer à ces problèmes ensemble, et je pense que c'est là une base très importante pour le Sommet social mondial qui se tiendra l'année prochaine au Danemark.

Dans de nombreux pays, les femmes sont encore exclues de la participation active à la vie publique. Nous espérons que la Conférence mondiale sur les femmes, qui

se tiendra à Beijing l'année prochaine, accroîtra la prise de conscience dans ce domaine.

Nous autres, Européens, nous avons, pour la première fois à l'occasion du Traité de Maastricht, rendu la politique du développement partie intégrante d'un traité pour l'Europe. Nous avons décidé de nous attaquer au développement économique et social durable du Sud, de promouvoir son intégration dans l'économie mondiale et de combattre la pauvreté.

Malgré les difficultés financières considérables de ses États membres, l'Union européenne a augmenté son assistance au développement, qui a passé de 1 milliard de dollars des États-Unis en 1988 à près de 3 milliards de dollars aujourd'hui. Les fonds affectés aux secours d'urgence en cas de catastrophe et à l'aide alimentaire ont été portés à 1 milliard de dollars cette année. Ce qui importe plus encore que ces transferts financiers, cependant, c'est la tâche à accomplir en vue de l'intégration des pays du Sud dans l'économie mondiale. Sans aucun doute, la conclusion des négociations de l'Uruguay Round a amélioré les chances de croissance de tous les États qui participent au commerce mondial. L'objectif maintenant doit être d'assurer l'entrée en vigueur du Traité le 1er janvier 1995, comme prévu, et de faire démarrer la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

La coopération fondée sur le traité entre l'Union européenne et les autres régions du monde est conçue dans le but de libéraliser le commerce mondial. Chaque région devrait pouvoir participer au marché européen. C'est pourquoi nous voulons terminer à temps l'examen du prochain Lomé IV, y compris le nouveau protocole financier, et nous oeuvrons à cette fin.

Parlant ici, l'année dernière, j'ai suggéré la mise au point d'un système d'alerte rapide pour les catastrophes écologiques dans les pays en développement, et au nom de l'Union européenne, je peux dire aujourd'hui que la consommation d'énergie augmente, bien que l'utilisation de combustibles fossiles menace déjà la stabilité climatique. Nous, les pays industrialisés, nous avons tout particulièrement besoin d'une production et d'une consommation plus respectueuses de l'environnement, et nous devons économiser les ressources et pratiquer un recyclage accru des matières premières. Il faut s'attaquer d'urgence à la réduction des émissions de gaz carbonique.

La destruction des forêts continue sans merci. L'érosion des sols, la disparition de la biodiversité et l'affaiblissement de la régénération en sont les conséquences. Cette destruction doit cesser. Nous autres, Européens, allons préconiser une meilleure coopération internationale au sein des Nations Unies pour l'utilisation durable et la protection des forêts. L'ONU est non seulement le gardien de la paix, mais également le gardien de l'environnement.

L'historien Arnold Toynbee avait raison quand il a conclu que les peuples sont tout à fait capables de tirer des leçons des catastrophes et de trouver des réponses aux défis de l'histoire. Aujourd'hui, nous, Européens, savons que seule l'intégration et la coopération permettent d'atteindre l'objectif désiré, et la réponse de la communauté internationale aux problèmes mondiaux est et doit être le renforcement de l'ONU. Nos tâches primordiales, dans l'avenir, seront : tout d'abord, assurer la paix dans le monde entier; deuxièmement, respecter les droits de l'homme et la primauté du droit; et troisièmement, créer les conditions d'une stabilité durable grâce au développement social et économique.

Notre objectif commun consiste à créer un monde meilleur pour tous. Mais la détermination avec laquelle nous oeuvrerons pour atteindre cet objectif dans la pratique sera la condition première du succès sur la base duquel nous serons jugés.

Le Président *(interprétation de l'arabe)* : Je donne maintenant la parole à M. Hans van Mierlo, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M. van Mierlo (Pays-Bas) *(interprétation de l'anglais)* : Je voudrais tout d'abord présenter mes félicitations au Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session.

Parlant au nom de l'Union européenne, mon collègue, le Ministre des affaires étrangères, M. Kinkel, vient de donner une vue d'ensemble de notre conception de l'ONU. Les grands défis qu'elle doit relever aujourd'hui sont bien résumés dans sa déclaration.

L'idée selon laquelle le monde est divisé entre un Nord et un Sud avec des intérêts largement divergents est progressivement remplacée par une prise de conscience croissante que les problèmes fondamentaux que nous affrontons sont des problèmes communs, mondiaux, portant sur un développement viable, la protection de notre environnement, la solution des problèmes démographiques, la prévention de la désintégration sociale, la défense de la justice et la protection de la dignité de la personne humaine.

L'Organisation des Nations Unies aura un rôle central à jouer dans les efforts que nous déployons en commun pour trouver des réponses à ces problèmes mondiaux. Des politiques cohérentes et intégrées sont nécessaires pour répondre à des problèmes qui, jusqu'ici, ont été traités dans une large mesure comme des questions distinctes, à savoir les problèmes de la paix et de la sécurité, du développement, du commerce, de la démocratie et des droits de l'homme, de l'environnement. L'«Agenda pour la paix» des Nations Unies et l'agenda pour le développement sont étroitement liés.

En tirant parti de ses avantages comparés, l'Organisation peut jouer son rôle en tant que principale institution de la coopération internationale mondiale comme l'envisage la Charte. En tant qu'États Membres, nous devrons mettre les Nations Unies en mesure de remplir un tel rôle.

Dotons-nous vraiment l'Organisation des moyens qui lui sont nécessaires pour répondre à ce que l'on attend d'elle? Il est maintenant de bon ton, quand les espoirs sont déçus, d'en blâmer l'Organisation des Nations Unies elle-même. Mon opinion diverge à cet égard. Les États Membres sont à blâmer au moins autant que l'Organisation qui s'efforce de nous servir fidèlement. Plutôt que prendre l'Organisation des Nations Unies comme bouc émissaire, les États Membres devraient avant tout faire un effort honnête et sérieux en payant à temps et intégralement leurs contributions financières, pour lui fournir les moyens de jouer le rôle que nous en attendons.

Toutefois, nous devons aussi changer d'attitude. En tant qu'habitants du village planétaire, nous ne pouvons plus rester indifférents au sort de nos semblables, même s'ils habitent un autre continent. CNN introduit leurs problèmes jusque dans nos salons : visibles, proches, inéluctables. Le Rwanda, Haïti, l'ex-Yougoslavie, Goma et Vukovar — de telles tragédies frappent la conscience des citoyens dans toutes les parties du monde.

Comment réagissons-nous à cela? Le succès de l'action des Nations Unies dépend de ceux préalables : crédibilité et légitimité. En d'autres termes, l'Organisation doit devenir une institution où tous les peuples du monde seront équitablement représentés et auront leur mot à dire dans toute prise de décisions. Pour tous, il doit y avoir un équilibre entre les charges et les avantages et, plus important encore, il faut prendre conscience au niveau tant des gouvernements que des individus que les Nations Unies peuvent faire une différence.

Il est paradoxal que le fossé entre les décideurs et ceux qui sont représentés semble s'élargir en dépit du volume et de la rapidité accrus des communications. Cela n'affecte pas seulement la crédibilité, et par conséquent la légitimité, de l'ONU. La crédibilité des structures de l'État au niveau national est également en jeu.

Partout dans le monde, y compris dans ce que l'on appelait le premier, le deuxième et le tiers monde, on note un profond cynisme à l'égard du gouvernement et des gouvernements. Cela est dû en partie au fait que certains espoirs ne peuvent plus être réalisés. Le pouvoir des gouvernements se trouve diminué étant donné que beaucoup de leurs importantes activités, notamment dans le domaine économique, ont été transférées au secteur privé ou à des entreprises. Elles ne se trouvent pas totalement hors de la sphère d'influence directe des gouvernements et, de ce fait, de l'Organisation des Nations Unies.

Toutefois, une bonne part de ce cynisme largement répandu découle de la perception d'une absence de décence commune, du sentiment que les gouvernements et les institutions oeuvrent en premier lieu dans leur propre intérêt et que les intérêts des populations qu'ils sont censés servir ne passent qu'en second.

À cet égard, je crois que nous devons nous féliciter du succès de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue récemment au Caire. Ce succès s'est fondé sur ce qui revenait essentiellement à une formule de commune décence, à savoir d'affronter le problème démographique non par la coercition et la discrimination mais en donnant aux populations les moyens de suivre, librement et de façon responsable, la voie de leur choix. Cela devrait servir d'exemple à nos gouvernements en ce qui concerne d'autres questions.

Si nous appliquons des critères d'équité et de décence à l'Organisation, il devient clair que des ajustements majeurs sont nécessaires. Dans certains domaines, on a déjà

entrepris des travaux dans ce sens et certaines mesures préliminaires ont été prises — par exemple, la nomination d'un inspecteur général. Nous ne devons pas nous leurrer, cependant, et croire que tout par conséquent va bien. Une bonne comptabilité est indispensable, mais la fraude n'a jamais été au coeur du problème de l'Organisation des Nations Unies. Même une bonne gestion, aussi importante soit-elle, n'est qu'un instrument nécessaire.

Je mentionnerai certains des points dont l'inscription à l'ordre du jour d'une revitalisation des Nations Unies revêt pour moi un caractère prioritaire. La multiplication des opérations de maintien de la paix montre clairement un changement dans le rôle du Conseil de sécurité. L'accent est de plus en plus mis sur la coopération dans la gestion, le règlement et la prévention des crises dans divers conflits régionaux. On s'attend à ce que les membres permanents du Conseil jouent un rôle déterminant lorsque les pays sont priés de fournir les moyens nécessaires pour appliquer les décisions du Conseil. De nos jours, le critère déterminant le statut de grande puissance n'est plus le nombre de bombes nucléaires qu'elle possède, mais bien la contribution concrète qu'un pays est capable d'apporter et disposé à apporter aux mesures coopératives pour contenir la vague des guerres, de la misère et de la pauvreté dans le monde.

Pour cette raison, les Pays-Bas sont en faveur de l'admission de l'Allemagne et du Japon au Conseil de sécurité en qualité de membres permanents. Leurs états de service en tant que Membres des Nations Unis sont impeccables. Ils ont exprimé leur volonté de se charger d'une part plus lourde du fardeau commun, et ils ont le pouvoir et les moyens de le faire. Leur présence permanente au Conseil de sécurité renforcerait donc substantiellement l'autorité et les capacités de l'ensemble des Nations Unies. La question de la représentation équitable des diverses régions géographiques devra également être examinée dans l'intérêt de la légitimité du Conseil aux yeux du monde. D'une manière générale, nous pensons qu'il est possible d'obtenir un consensus pour accroître le nombre de membres jusqu'à un total d'une vingtaine de sièges. Ce serait là un pas très important pour améliorer la crédibilité et la légitimité des Nations Unies.

D'autre part, une transparence accrue et une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres est aussi très importante. La position de mon pays peut servir à illustrer ce point. Le Royaume des Pays-Bas se situe de fait à la onzième position pour sa contribution au budget des Nations Unies. Nous sommes en dixième position pour ce qui est des effectifs militaires fournis pour les opérations de maintien de la paix, et pourtant nous ne participons pas aux décisions du Conseil par lesquelles sont définis les mandats et les modalités de ces opérations.

Comme dans le cadre gouvernemental, il ne devrait pas y avoir de taxation sans représentation. Les membres du Conseil de sécurité doivent se rappeler qu'ils exercent leur autorité au nom de tous les Membres de l'Organisation. À cette fin, ils ont besoin de la confiance de l'Assemblée générale. Le Conseil ne peut plus se permettre d'opérer comme un club exclusif. Par conséquent, les Pays-Bas sont favorables à l'idée de créer un organe subsidiaire du Conseil dans le cadre duquel tous les aspects des opérations de maintien de la paix pourraient être examinés par les principaux fournisseurs de troupes.

En outre, nous partageons l'avis de ceux qui demandent des évaluations et des comptes rendus systématiques et indépendants des opérations de maintien de la paix. Ces rapports ne devraient pas aboutir, avec une étiquette «Confidentiel», sur les tablettes de la bureaucratie des Nations Unies. Ceux qui contribuent et la population qu'ils représentent ont un droit légitime à cette information. Sur ce plan également, le principe de la responsabilité doit être appliqué de toute urgence dans l'intérêt de la crédibilité générale des Nations Unies.

Un autre domaine qui comporte un potentiel important pour l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies est celui des organisations régionales. Conjointement avec l'Allemagne, les Pays-Bas ont milité en faveur d'un rôle plus actif pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en qualité de mécanisme régional des Nations Unies en Europe. Je crois fermement que les Nations Unies devraient appliquer le principe que l'Union européenne nomme la «subsidiarité». Ce principe signifie que le niveau supérieur ne devrait pas s'occuper de questions susceptibles d'être traitées de façon satisfaisante à un niveau inférieur et plus spécialisé. La responsabilité devrait s'exercer aussi près que possible de la base. Les pays d'Europe devraient essayer de résoudre leurs problèmes dans le cadre de la CSCE avant de les remettre entre les mains des Nations Unies. Cela demeure cependant une question pour la coopération régionale volontaire, et n'enlève donc rien à la responsabilité première du Conseil de sécurité.

En Afrique, nous pouvons discerner les signes encourageants d'une évolution dans le même sens. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, de même qu'aux niveaux régional et sous-régional, des efforts sont en cours pour développer une capacité régionale de maintien de

la paix. Ces initiatives méritent tout notre appui. D'un autre côté, les Pays-Bas s'inquiètent avec ces pays de la possibilité que l'autosuffisance dans ce domaine ne les prive de l'aide et de la participation actives de la communauté internationale par le biais des Nations Unies.

Au Rwanda, par exemple, les pays africains fournissent la plus grande partie du personnel pour les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Mais, d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont fourni du matériel, des moyens logistiques, des ressources financières et des moyens de transport. Les Pays-Bas ont fourni une contribution en matériel associée au déploiement d'un contingent de maintien de la paix par la Zambie. Cela peut servir de modèle plus permanent, structurel, de coopération pratique entre pays de la région et de l'extérieur, une sorte d'arrangement d'adoption réciproque.

On a beaucoup parlé de la nécessité d'améliorer la capacité d'alerte avancée. En fait, dans la plupart des cas, l'information était disponible avant que les crises deviennent violentes. Mais comme la situation dans l'ex-Yougoslavie l'a montré, les capacités d'alerte avancée ne sont pas suffisantes si les États ne sont pas disposés et aptes à prendre des mesures rapides au moment où une crise potentielle est identifiée.

On pourrait dire la même chose du système de forces de réserve des Nations Unies. C'est une idée excellente et le système pourrait être une base de données utile pour les Nations Unies. Mais ce système ne garantit pas une plus grande efficacité dans toutes les circonstances. Au Rwanda, il a été mis à l'essai pour la première fois. Les résultats de cette initiative ont été extrêmement décourageants. Aucun des pays qui avaient évoqué la possibilité d'une contribution ne se sont montrés disposés à fournir des troupes pour un déploiement rapide. À quoi peut servir un instrument si la volonté politique de s'en servir fait défaut?

Malheureusement, on ne tire souvent les leçons de l'expérience que trop tard. La tragédie humaine du Rwanda restera toujours un sujet de honte pour la communauté internationale. Nous devons ensemble reconnaître que nous avions été suffisamment avertis de la catastrophe imminente et que nous aurions pu faire davantage pour empêcher ce génocide. J'ai été frappé dans ce contexte par les paroles d'un haut fonctionnaire des Nations Unies, qui a dit : «Une brigade motorisée déployée à Kigali dans un délai de 7 à 14 jours aurait pu stabiliser la situation.»

Si c'est vrai, la dimension morale de notre incapacité de fournir aux Nations Unies les moyens nécessaires ne devient que trop évidente. Si le déploiement d'une brigade aurait pu empêcher le massacre aveugle de centaines de milliers de personnes, qu'est-ce qui nous a retenus d'agir ainsi?

Regardons les choses en face : la raison de notre inaction n'était ni un manque de moyens, ni un manque de temps. La raison en était que, dans de telles circonstances, aucun gouvernement ne s'est montré disposé à risquer la vie de ses citoyens. Le danger physique était considéré comme trop grand.

Comment peut-on résoudre ce dilemme? Ce n'est pas en nous tordant les mains de désespoir que nous réussirons à nous dégager de notre responsabilité dans une situation de génocide. Ou bien il nous faut réagir en fonction de nos sentiments d'horreur et d'indignation, ou bien il nous faut cesser de faire la morale. Si les États Membres ne sont pas en mesure de fournir le personnel militaire nécessaire, ne faut-il pas alors considérer comme indispensable la mise en place d'une brigade des Nations Unies permanente, professionnelle, toujours disponible et susceptible d'être déployée rapidement — une «Légion des Nations Unies» qui serait à la disposition du Conseil de sécurité? Cette «brigade de pompiers» internationale, composée d'effectifs peu nombreux, recrutés sur la base du volontariat, permettrait aux Nations Unies de sauver des vies humaines dans des situations telles que celle du Rwanda. Sa création pourrait contribuer à résoudre les dilemmes que les gouvernements connaissent quand ils tentent d'affronter la réalité d'un État en détresse.

Bien sûr, la meilleure façon de traiter des conflits est de les prévenir. En Europe, les activités discrètes du Haut Commissaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération chargé des minorités nationales, et celles d'autres intervenants, ont sans aucun doute joué un rôle crucial en permettant de désamorcer des crises potentielle dans la Baltique et dans d'autres régions. C'est un fait, en politique, que les solutions et les dénouements heureux obtenus discrètement ne retiennent pas la même attention que les échecs et les catastrophes. Des personnalités jouissant de la confiance et du respect de tous pourraient jouer un rôle similaire dans d'autres régions. Comme l'a dit l'année dernière le Ministre Hurd : l'investissement financier nécessaire au déploiement d'un bataillon de soldats de la paix pourrait permettre au Secrétaire général d'envoyer un grand nombre de représentants personnels.

Je souhaiterais également dire quelques mots à propos des suites des conflits qui n'ont pu être évités, c'est-à-dire la punition des responsables de crimes commis contre l'humanité. Il est de la plus haute importance non seulement que ces crimes affreux soient condamnés par la communauté internationale, mais aussi que ceux qui ont une part de responsabilité dans ces crimes, soient, tout comme ceux qui les ont effectivement commis, traduits en justice. Chose étrange, cela ne s'est produit qu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Mais à présent, nous voyons enfin la création d'un tribunal international pour les crimes commis dans l'ancienne Yougoslavie et l'ouverture d'un large débat relatif à la mise en place d'un futur tribunal pour le Rwanda.

La sanction des criminels de guerre et des responsables de l'épuration ethnique n'est pas une question de vengeance. C'est une question de justice et aussi une question de dissuasion. L'impunité incite à commettre de nouveaux crimes contre l'humanité. Nous appuyons par conséquent très vivement la mise en place de ces deux tribunaux de même que la création, dans les plus brefs délais, d'un tribunal pénal international compétent pour connaître des crimes graves de caractère international. Un grand pas a été fait grâce à la présentation d'un projet de statut pour ce tribunal pénal international.

Pour terminer, je voudrais revenir sur mon argument fondamental, à savoir la crédibilité de l'autorité des gouvernements et celle des Nations Unies. Dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs, la communauté mondiale n'a pu éviter l'effondrement de la société civile et le glissement vers la barbarie. Ces échecs entament la confiance des populations dans l'autorité des Nations Unies, dans celle des organisations régionales et des gouvernements, et, bien entendu, dans celle des pouvoirs publics en tant que tels. L'autorité d'un gouvernement national ne dépend pas seulement de sa propre crédibilité, elle dépend également de la crédibilité de l'autorité internationale plus vaste à laquelle il participe. Par conséquent, il est de notre intérêt national de soutenir cette autorité plus vaste. Nous ne pourrons y parvenir que si nous fournissons aux Nations Unies les moyens qui leur sont nécessaires pour faire face à cette tâche immense.

Le Président *(interprétation de l'arabe)* : Je donne maintenant la parole à M. Andrzej Olechowski, Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Olechowski (Pologne) *(interprétation de l'anglais)* : Je tiens à dire d'emblée combien il m'est agréable de voir M. Amara Essy présider nos délibérations. Je suis persuadé que grâce à son expérience et à sa compétence, cette session contribuera à renforcer le rôle des Nations Unies. Je voudrais également adresser mes remerciements au Secrétaire général pour le tableau très complet de la situation qu'il a brossé dans son rapport annuel; ces remerciements s'ajoutent à ceux que nous lui exprimons pour le travail inlassable qu'il accomplit pour le bien de l'Organisation.

Je voudrais reprendre à mon compte un des points soulevés par notre collègue néerlandais, à savoir que de la responsabilité accrue des États Membres découle le succès de notre institution. La fin de la guerre froide a été une source de satisfaction pour la communauté internationale. Une série de «révolutions en douceur» en Europe centrale, la dissolution de l'URSS et les remarquables événements intervenus en Afrique du Sud et au Moyen-Orient ont ébranlé le modèle géopolitique de l'après-guerre reposant sur «la stabilité négative» — l'hostilité glacée. Comme prévu, la fin de l'affrontement Est-Ouest et la disparition des blocs se sont révélées fructueuses pour les relations internationales. La planète est devenue un lieu plus sûr. Pourtant, l'euphorie s'efface progressivement, remplacée par une évaluation plus sobre des événements. Tous les «murs de Berlin» ou les «rideaux de fer» ont-ils été réellement démantelés, et en particulier les barrières économiques qui séparent les pays, que ce soit à l'échelle mondiale ou régionale? Les «dividendes de la paix» sont-ils actuellement distribués? L'écart entre le développement du Nord et du Sud a-t-il cessé de se creuser et de menacer une stabilité globale nouvellement instaurée et encore si fragile?

L'ancien monde bipolaire, le monde des affrontements, n'est plus. Nous ne sommes plus divisés. Mais nous ne sommes pas non plus unis. En fait, nombre de problèmes jusqu'à présent en veilleuse ou dissimulés ont fait brusquement surface : conflits ethniques, nationalismes, intolérance religieuse. La «guerre froide» pourrait bien être remplacée par une «paix froide» ou, pis, par un «chaos brûlant».

La coopération globale ne viendra pas toute seule. Les Nations Unies sont le mieux placées pour conduire leurs Membres à la réalisation de cet objectif. Mais les nations y sont-elles prêtes? L'Organisation a-t-elle les moyens suffisants pour accomplir cette tâche?

La question qui doit d'abord se poser n'est pas celle de savoir ce que l'ONU peut faire pour nous, mais ce que nous — les États Membres — pouvons faire pour unir les nations. La concurrence entre les deux superpuissances ne dicte plus désormais le cours de l'histoire. La scène internationale, tant politique qu'économique, est devenue pluraliste, les pays moyens et petits se révélant des protagonistes

de plus en plus importants. Auparavant, le rôle de ces pays était, au mieux, celui d'intermédiaire ou d'observateur, plutôt que de participant actif. Aujourd'hui, ils sont devenus des participants au débat entre plusieurs pays. Le multilatéralisme devient plus important que jamais. Des arrangements multilatéraux dans plusieurs domaines donnent à la fois l'assurance d'un traitement égal et la possibilité de participer et de contribuer. Le multilatéralisme accroît la liberté d'action des États au plan individuel et le degré de leur responsabilité.

Je voudrais exposer brièvement comment la Pologne, pays moyen, perçoit son rôle et son devoir — je dis bien «devoir» — en tant que participant à l'effort international visant à favoriser la coopération mondiale et édifier un monde uni.

Tout d'abord, nous mettons l'accent sur l'entretien de relations amicales avec nos voisins. Preuve en est les traités que nous avons conclus avec nos sept voisins. Nous voyons là une grande réalisation commune des Polonais, des Bélarussiens, des Tchèques, des Allemands, des Lituaniens, des Russes, des Slovaques et des Ukrainiens. Il n'a pas toujours été facile de parvenir à un accord; il a fallu faire preuve à tout le moins d'un grand talent diplomatique, d'imagination et d'aptitude à composer. Mais l'effort en valait la peine. Ces traités représentent un ensemble solide de règles durables fondées sur le droit international, dans une région d'importance cruciale pour la sécurité du continent et du monde entier.

Deuxièmement, nous nous attachons à développer activement la coopération régionale. La République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne ont constitué une structure informelle, connue sous le nom de Groupe de Visegrad. Ce n'est pas une organisation; ce groupe n'a pas d'organes permanents, pas même un secrétariat — fait rare pour une entreprise internationale. Ce groupe est cependant parvenu à créer un Accord de libre-échange pour l'Europe centrale (CEPTA).

La Pologne est également l'un des partenaires de l'Initiative pour l'Europe centrale et du Conseil des États de la mer Baltique. En outre, nous avons récemment tendu la main à nos voisins de l'Est, en leur faisant diverses propositions destinées à renforcer les liens régionaux.

Troisièmement, nous cherchons impatiemment et avec insistance à devenir membres d'institutions dont la composition a été déterminée par la logique d'un monde divisé. Nous reconnaissons tous qu'elles ne doivent pas rester exclusives. C'est le concept «une seule Europe, un seul monde» qui sous-tend les efforts que déploie la Pologne pour faire partie de l'Union européenne, de l'Union de l'Europe de l'Ouest et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). C'est dans cette optique que la Pologne a répondu avec détermination et confiance au programme de Partenariat pour la paix. En vertu de son histoire, de sa taille et de ses intérêts vitaux, la Pologne souhaite entrer à l'OTAN, non pas en tant que pays de ligne de front, mais plutôt en tant que pays prônant la coopération. Nous ne souhaitons pas créer de nouvelles divisions. Au contraire, nous voulons éliminer les divergences qui subsistent encore entre nous. C'est également dans ce but que la Pologne a conclu un accord d'association avec l'Union européenne et qu'elle se prépare activement à en faire partie. Nous désirons vivement prendre part au processus d'intégration européenne, pour qu'il devienne plus sûr, plus coopératif et plus hospitalier et pour participer aux efforts déployés pour surpasser les irrationalités de l'histoire — rivalités, divisions impérialistes et stéréotypes nationalistes.

Quatrièmement, la Pologne est un ardent défenseur des actions interrégionales et mondiales, auxquelles elle participe sans réserve. Nous sommes à l'avant-garde de la promotion de la coopération au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La CSCE est non seulement le symbole de liens de sécurité indispensables mais aussi une instance de coopération pratique entre trois continents. Nous appuyons la CSCE en tant qu'arrangement régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La Pologne participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme elle en a déjà donné la preuve. Plus de 2 000 de nos soldats sont prêts à faire respecter les idéaux de la Charte chaque fois que le Conseil de sécurité en a besoin.

Enfin, la Pologne est également active dans d'autres domaines de la coopération internationale : les domaines économique, social, de la culture, de l'éducation et de la santé, ainsi que dans celui de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales comme le dispose l'Article 13 de la Charte.

Les petits et moyens États sont potentiellement un atout important pour l'Organisation des Nations Unies, atout qui n'a pas encore été suffisamment reconnu, voire utilisé. Des États comme la Pologne peuvent jouer un rôle stabilisateur et exercer une influence bénéfique importante sur l'évolution de la situation dans leur voisinage immédiat et plus lointain, et contribuer de façon tangible à la stabilité et

à la sécurité mondiales. Ils peuvent en particulier devenir un noyau d'intégration régionale car ils ne sauraient être soupçonnés de chercher à dominer ou à imposer leur volonté à d'autres.

L'action locale, c'est-à-dire au plan régional, est pragmatique et efficace. Les pays moyens en accord avec des États plus petits peuvent, effectivement, faire la différence. Cependant nous ne devons pas tolérer l'émergence d'une constellation non structurée de villages séparés. Nous avons besoin d'un village uni, mondial. Il nous faut par conséquent un cadre de coopération et de discipline sous-régional, régional et interrégional pour assurer la cohésion. C'est là bien sûr la raison d'être de l'ONU. Nous cherchons actuellement à améliorer ses opérations. Je voudrais à ce stade attirer l'attention sur deux questions précises.

Tout d'abord, la tâche fondamentale de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le rôle du Conseil de sécurité a été élargi ces dernières années par un recours plus fréquent aux mesures préconisées au Chapitre VII de la Charte. D'une part, cela permet d'examiner sous une optique nouvelle le rôle de l'ONU en matière de sécurité, particulièrement dans le contexte de pays qui ne jouissent pas de garanties sûres de sécurité. D'autre part, on ne saurait rester indifférent devant les décisions du Conseil dans les cas où la souveraineté, la démocratie et les droits de l'homme sont violés, ou lorsque l'accès à l'assistance humanitaire est entravé. Voilà pourquoi la Pologne s'est toujours efforcée de répondre aux appels à l'action lancés par le Conseil, que ce soit dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda ou, plus récemment, en Haïti.

La Pologne partage l'avis selon lequel l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies justifie l'élargissement du Conseil. Diverses suggestions et idées ont été présentées quant aux meilleurs moyens d'y parvenir. Le critère essentiel, pour nous, continue d'être la préservation de l'efficacité du Conseil. Cet élargissement doit se faire sur la base du consensus et en tant qu'ensemble. Les intérêts de tous les groupes régionaux des Nations Unies doivent être respectés dans le processus. Un siège au Conseil, permanent ou non, ne peut être considéré comme une question de prestige. En fait, il suppose une responsabilité accrue et la capacité de s'en acquitter.

Les décisions du Conseil relatives aux mesures de maintien de la paix et d'imposition de la paix, allant des sanctions au recours à la force, impliquent divers risques et sacrifices pour des pays tiers. Elles impliquent aussi un risque potentiel pour la vie et la santé des militaires et des pertes financières pour lesquelles, à ce jour, en dépit des dispositions de l'Article 50, il n'y a pas eu de compensation adéquate.

La sécurité des agents de maintien de la paix est de la plus haute importance. Les travaux entrepris en vue de l'élaboration d'une convention sur la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies doivent être achevés au plus tôt. Il faut également qu'un dialogue actif s'engage entre les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les États fournisseurs d'effectifs militaires. Pareil dialogue devrait être la pratique normale dans le cas de décisions qui pourraient affecter la sécurité de ces forces.

La Pologne estime que, premièrement, toutes les activités de l'ONU dans les quatre domaines — diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix après les conflits — doivent être mieux mandatées, mieux planifiées, mieux organisées et mieux financées; deuxièmement, les organisations régionales doivent apporter une contribution plus importante dans les domaines de la diplomatie préventive et du maintien de la paix, mais une contribution qui soit pleinement conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies; et, troisièmement, un mandat spécifique doit être recherché lorsque les forces de maintien de la paix doivent recourir à la force au-delà des besoins de légitime défense.

Le désarmement est encore une autre dimension d'un effort général destiné à renforcer la paix et la sécurité internationales. Désormais, l'humanité n'est plus l'otage de l'affrontement nucléaire; la course aux armements nucléaires a été stoppée et, espérons-le, inversée. La coopération de l'après-guerre froide entre adversaires d'hier s'est traduite par d'importants accords de désarmement nucléaire. La Pologne joue un rôle actif dans les négociations multilatérales en cours à la Conférence du désarmement de Genève en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction de tous les essais nucléaires. Internationalement vérifiable, ouvert à tous et efficace, un tel traité constituerait une autre barrière à la prolifération des armes nucléaires, répondant ainsi aux intérêts vitaux de sécurité de tous les membres de la famille des nations. Un traité non discriminatoire multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs satisferait de la même façon ces intérêts. Une chance nous est offerte : ne la laissons pas s'échapper. Nous nous félicitons vivement de l'intérêt renouvelé qui se manifeste à l'égard du désarmement nucléaire ainsi que des initiatives avancées dans ce sens hier à l'Assemblée par les Présidents Clinton et Eltsine.

Nous pensons qu'il est impérieux de renforcer davantage le régime de non-prolifération. Nous sommes alarmés par de récents rapports faisant état de trafics frontaliers illicites de matières nucléaires. C'est une menace pour la sécurité internationale et un danger pour les personnes innocentes qui se trouveraient exposées aux radiations. C'est aussi l'efficacité des dispositions et procédures juridiques existantes qui se trouve remise en question. Un examen approfondi de ces dispositions et procédures semble opportun.

L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) répondrait notamment aux intérêts vitaux de sécurité. Nous nous félicitons des récentes adhésions au TNP, notamment de la part de certains de nos voisins nouvellement indépendants. Nous souhaitons vivement que l'Ukraine en fasse prochainement autant. À cet égard, je tiens à rappeler que la Pologne appuie fermement l'extension inconditionnelle et indéfinie du TNP. La prochaine conférence chargée d'examiner l'efficacité du TNP et d'envisager son extension devrait renforcer le régime. Cela répondrait aux intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. Après Hiroshima et Tchernobyl, ce serait la façon la plus opportune de commémorer le cinquantième anniversaire de l'ère nucléaire.

Avec la signature de la convention sur les armes chimiques, il serait possible d'éliminer enfin une autre catégorie d'armes de destruction massive. La Pologne participe activement aux travaux de la Commission préparatoire pour l'organisation de l'interdiction des armes chimiques, et sa ratification est en bonne voie.

Pour terminer, je dirai : davantage de pouvoir pour les régions; davantage d'autorité pour le Conseil de sécurité; davantage d'initiative et de participation de la part des pays de moyenne importance. Tels sont, à notre avis, la pierre angulaire et l'objectif de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais maintenant aborder une question à laquelle la Pologne et d'autres pays attachent une grande importance. Il s'agit des dispositions figurant dans l'Article 107 et une partie de l'Article 53 de la Charte des Nations Unies. Je pense qu'aucune délégation ne contestera le fait que ces dispositions sont devenues obsolètes, voire lettre morte.

Depuis plus de 50 ans, ces dispositions n'ont pas été officiellement invoquées. En fait, les États visés par ce qu'on appelle la «clause ennemie» sont non seulement devenus partie intégrante du monde démocratique, mais un élément crucial du système des Nations Unies. Il est impossible d'imaginer comment l'Organisation et son système pourraient fonctionner sans leur engagement politique, économique et financier.

La Pologne, victime de l'agression nazie qui a déclenché la seconde guerre mondiale, estime qu'elle a le devoir moral de prendre la tête d'un mouvement visant à refermer ce chapitre de l'histoire. Nous pensons que le moment est venu d'éliminer les clauses transitionnelles héritées de la guerre, qui concernent des États qui jadis, il y a 50 ans, étaient ennemis, mais qui sont aujourd'hui des partenaires dans nos activités communes à l'ONU.

Je propose officiellement que soient éliminées de la Charte des Nations Unies les clauses concernant les «États ennemis».

Une décision politique de la part de l'Assemblée générale sur cette question pourrait être prise au cours de la présente session. Alors que, bien entendu, d'autres modalités peuvent être étudiées, l'Assemblée pourrait, par exemple, demander au Comité spécial de la Charte des Nations Unies de soumettre à la cinquantième session une proposition prévoyant une solution juridique appropriée qui n'entraînerait pas une révision de fond de la Charte.

J'ai l'espoir que cette initiative bénéficiera du soutien unanime des États Membres.

La séance est levée à 13 h 35.